

PRENDRE *soin*

DE L'ORGE ET DE SON ENVIRONNEMENT



Notre territoire



SOMMAIRE

ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE L'ORGE ET DE SES AFFLUENTS

PRENDRE ^{p.12}
les mesures adaptées



MILIEUX NATURELS
VALORISER ÉCOLOGIQUEMENT LA VALLÉE

PRENDRE ^{p.30}
les bonnes initiatives



INONDATION
PRÉVENIR LE RISQUE INONDATION

PRENDRE ^{p.40}
garde



*“Donner à l’Orge
la force d’avancer :
un territoire
prêt à franchir
un nouveau cap !”*

Au terme de six années d’action continue, notre Syndicat a profondément transformé la gestion de l’eau, des milieux naturels et de la prévention des risques sur l’ensemble du bassin-versant de l’Orge. La fusion des syndicats aval et amont en 2019 a posé les bases d’une gouvernance unifiée ; les années suivantes ont confirmé la solidité de cette organisation et la capacité collective à relever les défis toujours plus exigeants.

Nous avons d’abord sécurisé et modernisé nos réseaux d’assainissement, avec un effort inédit de réhabilitation : plusieurs kilomètres de collecteurs structurants ont été rénovés, dont les opérations majeures sur le CID à Athis-Mons, les antennes de Boissy-sous-Saint-Yon, les réseaux de Dourdan, Pecqueuse, Sermaise ou encore de Forges-les-Bains. Les stations de pompage et d’épuration ont été modernisées, certaines entièrement reconstruites, d’autres mises hors crue ou adaptées aux nouveaux enjeux environnementaux. En 2025, la remise à niveau des stations de relevage marque une nouvelle étape vers un service plus fiable, plus sûr et plus durable.

En parallèle, **nous avons renforcé la lutte contre les pollutions**, qu’elles soient accidentelles, diffuses ou liées à des mauvais branchements. Des centaines d’entreprises et de particuliers ont été accompagnés vers la conformité, et nos équipes ont su intervenir rapidement lors d’incidents pour protéger la rivière. La PFAC (Participation au financement de l’assainissement collectif), modernisée et mieux suivie, contribue désormais pleinement au financement de ces efforts.

La vallée de l’Orge a également bénéficié d’une ambition écologique renouvelée : renaturation de cours d’eau, restauration de continuités écologiques, suppression d’ouvrages, développement de l’éco-pâturage, plantations, acquisitions foncières stratégiques, élaboration d’un plan paysage et d’une stratégie foncière à long terme. Ces actions ont permis de redonner de l’espace au vivant, de renforcer la biodiversité et d’améliorer l’accueil du public dans un cadre naturel préservé.

édito

François Cholley

Président du Syndicat de l’Orge.
Membre et administrateur du comité de bassin
Seine-Normandie, Maire de Villemoisson-sur-Orge,
Vice-président de Cœur d’Essonne Agglomération.



Face au changement climatique, nous avons professionnalisé la prévention du risque inondation : nouveaux modèles hydrauliques, exercices de crise, diagnostics de vulnérabilité, modernisation de la télésurveillance, travaux sur les digues et bassins, études de ruissellement. Cette vision globale, construite avec les communes et les intercommunalités, permet aujourd’hui d’anticiper davantage pour protéger mieux.

Enfin, **nous avons consolidé notre organisation interne :** montée en compétence des équipes, renforcement des services supports, modernisation des outils numériques, politique QSE confirmée chaque année, et un effort constant de formation. L’éducation à l’environnement, les actions de sensibilisation et la nouvelle campagne de communication “De la rue à la rivière, il n’y a qu’un mauvais geste” ont renforcé le lien avec les habitants et les jeunes générations.

Ce mandat aura été celui de la cohérence retrouvée, de la rigueur technique, d’une gestion financière saine mais aussi de la proximité avec les communes et les usagers. Rien n’aurait été possible sans l’engagement des agents, la mobilisation des élus et la confiance de nos partenaires institutionnels. Je tiens ici à les remercier chaleureusement, ils ont contribué à écrire une page importante de l’histoire du Syndicat. Nous avons désormais une vallée plus résiliente, une rivière mieux protégée, des réseaux plus fiables et un territoire mieux armé pour affronter les défis climatiques et environnementaux à venir. C’est collectivement que nous avons avancé ; c’est collectivement que nous continuerons à faire vivre cette ressource essentielle qu’est l’Orge.

Le Syndicat est prêt pour les défis qui viennent. Et je suis fier d’avoir pu, avec vous, le conduire vers une nouvelle étape : celle d’un nouveau cycle d’ambition et de responsabilités pour 2026-2030 que je me permets d’imaginer sous la forme de trois grandes priorités.

De 2019 à 2025, nous avons en effet bâti un Syndicat plus robuste, plus expert et plus proche des territoires.

Cette transformation profonde nous permet aujourd’hui d’aborder une nouvelle étape : celle d’un Syndicat pleinement acteur de la transition écologique, garant de la sécurité des habitants et protecteur durable de la vallée de l’Orge.

Les années 2026 à 2030 seront déterminantes.

Elles appellent une action plus intégrée, plus anticipatrice et plus exigeante. **La première priorité sera d’aller vers le grand cycle de l’eau.**

La gestion de l’eau ne peut plus être pensée par segments : nous devons renforcer la cohérence entre assainissement, eaux pluviales, ruissellement, nappes, milieux naturels et usages. Avec les communes, il sera nécessaire d’intégrer davantage l’eau dans les documents d’urbanisme et les projets d’aménagement, afin que chaque décision contribue à la résilience du bassin versant. Il s’agit de structurer une vision partagée, indispensable pour répondre aux défis climatiques et écologiques.

La deuxième priorité consistera à accélérer

l’adaptation au changement climatique. Le climat évolue plus vite que nos infrastructures, ce qui nous impose d’anticiper davantage. Il serait souhaitable de moderniser les modèles hydrauliques, de renforcer la prévision des crues, des sécheresses, de réduire les ruissellements agricoles et sécuriser les zones les plus exposées tout en consolidant les dispositifs d’alerte et de gestion de crise.

Enfin, il faudra poursuivre la restauration écologique et l’amélioration de la qualité de l’eau.

L’ambition écologique du Syndicat doit non seulement se maintenir, mais s’amplifier. La réhabilitation des réseaux, la modernisation des stations d’épuration, la restauration des continuités écologiques, la renaturation des secteurs prioritaires et le renforcement de la lutte contre les pollutions diffuses devront se poursuivre. L’objectif est clair : faire de la vallée de l’Orge un territoire exemplaire en matière de biodiversité et de qualité de l’eau.

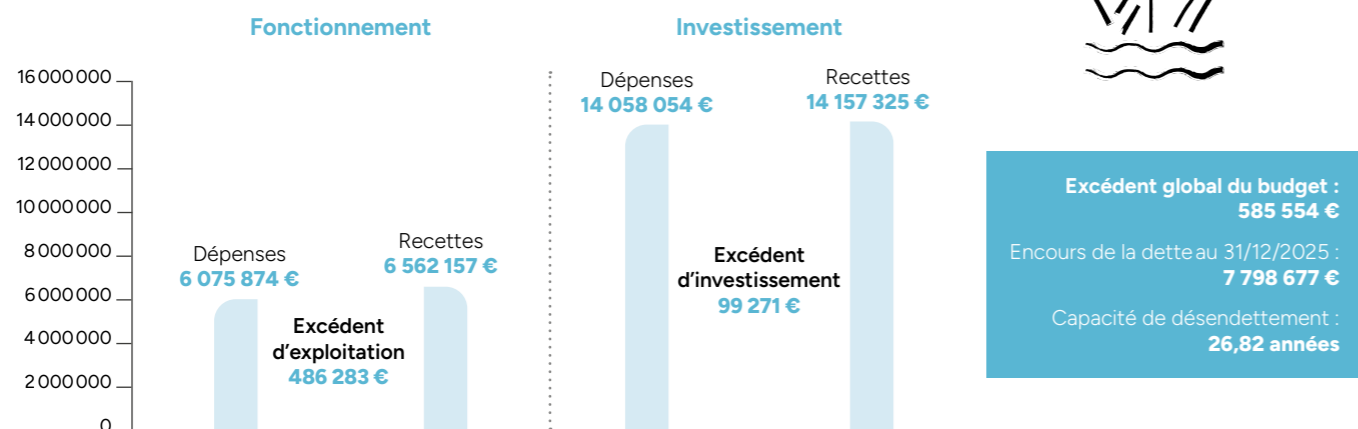
La responsabilité de la prochaine gouvernance est immense, mais, j’en suis certain, sa détermination le sera tout autant !

NOS MOYENS financiers

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil départemental de l'Essonne et le Conseil régional d'Île-de-France participent financièrement à la réalisation des projets. Les montants indiqués sont les montants mandatés en 2025. Ils ne correspondent pas aux montants globaux des opérations.

BUDGET rivière

Bilan financier

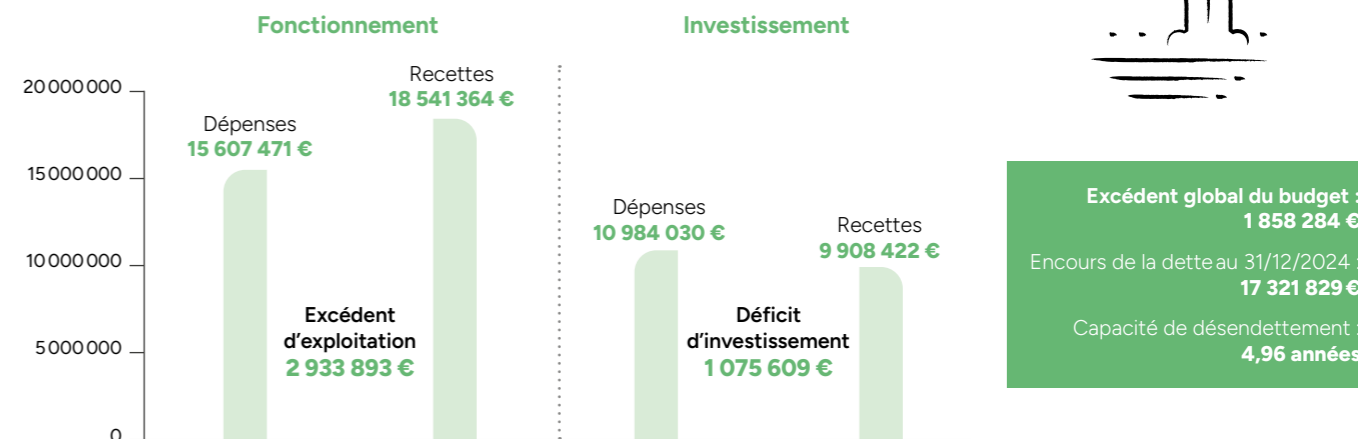
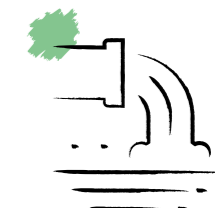


Excédent global du budget : 585 554 €
 Encours de la dette au 31/12/2025 : 7 798 677 €
 Capacité de désendettement : 26,82 années

Le Budget Principal RIVIÈRE (M57) est financé principalement par les contributions des collectivités membres et les subventions.

BUDGET assainissement

Bilan financier



Excédent global du budget : 1 858 284 €
 Encours de la dette au 31/12/2024 : 17 321 829 €
 Capacité de désendettement : 4,96 années

Le Budget Annexe de l'Assainissement (M49) est financé par les redevances d'assainissement pour les compétences transport et épuration, la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et les subventions.

Principales ressources

Cotisations 4 392 811 €
 Subventions 3 747 252 €

Principales opérations

(dépenses annuelles hors RAR)

Total études 120 997 € TTC

(Visites techniques approfondies des ouvrages hydrauliques du Syndicat, Étude hydrogéologique à Fontenay-lès-Bris, Papi Orge Yvette, etc.)

Travaux de renaturation de la Sallemouille à Marcoussis 297 349 € TTC

Travaux T7 113 145 € TTC

Travaux de reprise de l'ouvrage de sortie du bassin du Gué à Marcoussis 144 780 € TTC

Travaux Impasse de la Prairie à Morsang-sur-Orge 178 960 € TTC

Rebouchage de brèches sur la Rémarde à Bruyères-Le-Châtel 58 980 € TTC

Travaux de démantèlement du clapet à St-Germain-les-Arpajon 88 138 € TTC

Travaux de réouverture de l'Orge à Juvisy-sur-Orge: Part syndicat de l'Orge 1 647 450 € TTC

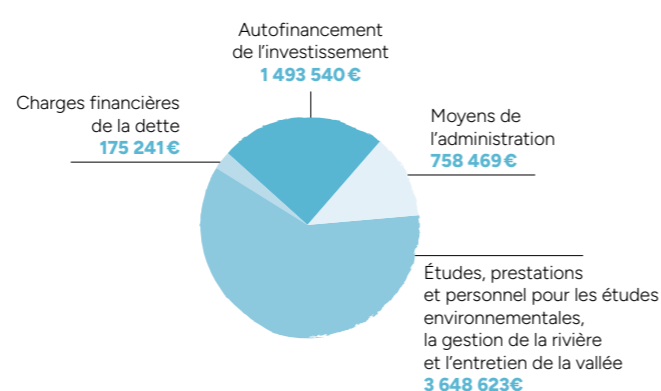
Part commune de Juvisy 942 675 € TTC

Acquisitions de terrains 307 880 € TTC

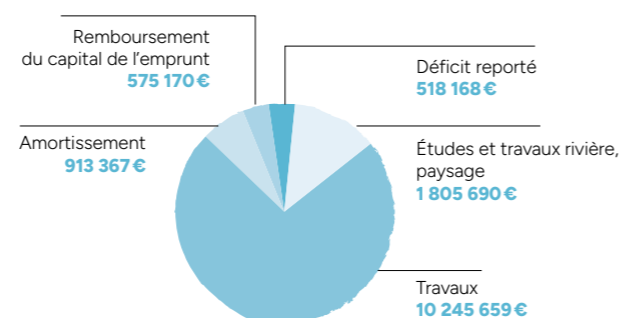
Achat de bois pour réparation du mobilier dans la vallée 88 283 € TTC

Étanchéités du bassin du Pivot à Limours 15 336 € TTC

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Principales ressources

Redevance (hors reversements) 12 497 051 €
 Subventions 2 347 120 €

Principales opérations

(dépenses annuelles hors RAR)

Réhabilitation CID Anatole France/Juvisy/Viry/Athis-Mons 47 258 € HT

Travaux d'urgence CII Bassin Pivot Limours 60 107 € HT

Affaissement réseau transport Route Guissey Breuillet 40 393 € HT

Remise à niveau PR ST 16 et ST 17 1 333 297 € HT

Travaux STEP (la Forêt le Roi, Machery Vaugrigneuse) 112 327 € HT

Dévoisement du collecteur à Dourdan 62 703 € HT

Réhabilitation suite SDA Orge Amont – tranche1 167 535 € HT

Réhabilitations (Pecqueuse, Courson-Monteloup, Saint-Yon, Boissy-sous-Saint-Yon) 443 581 € HT

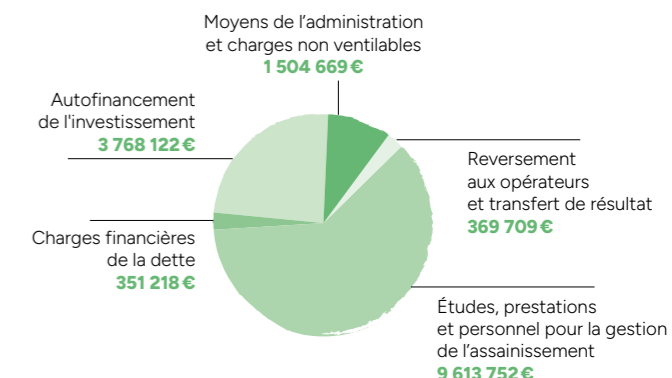
Chemisage Richards Sources Pommerais Vallée Forges 522 860 € HT

Suppression des transfos ST12 et ST14 98 076 € HT

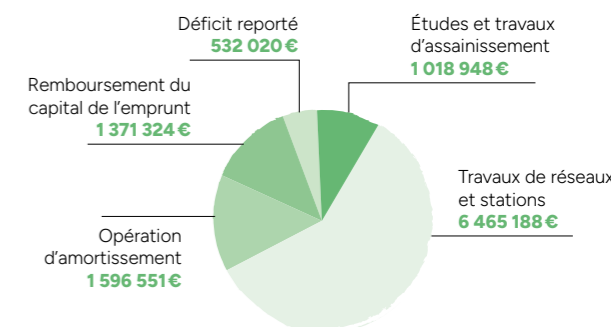
Campagne bons gestes 47 001 € HT

Télégestion (migration et matériel) 153 745 € HT

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



NOS ÉQUIPES

Répartition par catégorie et par filière

138 agents

88 TITULAIRES - 46 CONTRACTUELS - 4 APPRENTIS



FILIÈRE ADMINISTRATIVE

30 agents

(27 femmes et 3 hommes)

Catégorie C : 15 agents

Catégorie B : 8 agents

Catégorie A : 7 agents



FILIÈRE TECHNIQUE

101 agents

(29 femmes et 72 hommes)

Catégorie C : 49 agents

Catégorie B : 22 agents

Catégorie A : 30 agents



FILIÈRE ANIMATION

3 agents

(2 femmes et 1 homme)

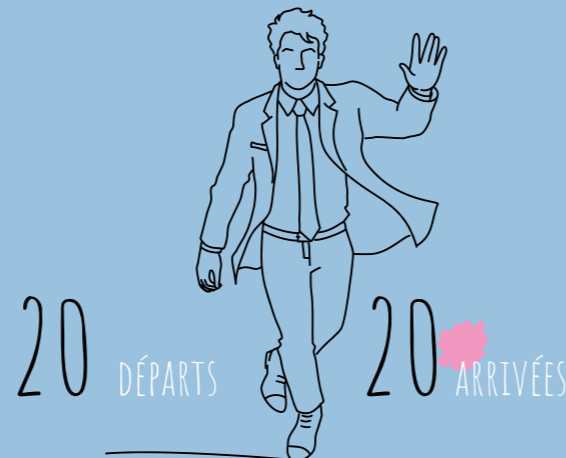
Catégorie B : 1 agent

Catégorie C : 2 agents



77
HOMMES

61
FEMMES



20 DÉPARTS

20 ARRIVÉES

41 ans DE MOYENNE D'ÂGE

144 484 € CONSACRÉS À LA FORMATION EN 2025 DONT 39 798 € DE COTISATIONS AU CNFPT
122 AGENTS FORMÉS ET 397 JOURS DE FORMATION

PRENDRE *place*, UNE GOUVERNANCE ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE

Le Syndicat de l'Orge est un établissement public de coopération locale qui associe des collectivités de natures différentes (collectivités territoriales et groupements de collectivités).

Son objectif ? Mettre des moyens en commun afin d'exercer une ou plusieurs activités d'intérêt général.

Le bureau syndical est composé de 15 vice-présidents et 6 conseillers délégués.



PRÉSIDENT

François CHOLLEY
Président du Syndicat – Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération – Villemoisson-sur-Orge

VICE-PRÉSIDENTS

Olivier THOMAS
1^{er} vice-président – Communauté d'Agglomération Paris Saclay – Marcoussis

Thierry DEGIVRY
2^e vice-président – Communauté de Communes du Pays de Limours – Fontenay-lès-Briis

Fatima OGBI
3^e vice-présidente – Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart – Grigny

Francis SAINT-PIERRE
4^e vice-président – Grand Orly Seine Bièvre – Juvisy-sur-Orge

Magali HAUTEFEUILLE
5^e vice-présidente – Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix – Sermaise

Jean-Jacques GROUSSEAU
6^e vice-président – Grand Orly Seine Bièvre – Athis-Mons

Sylvie OLLIVIER-HENRY
7^e vice-présidente Le-Val-Saint-Germain

Pierre LE FLOC'H
8^e vice-président – Communauté de Communes Entre Juine et Renarde – Saint-Sulpice-de-Favières

Benoit PANOT
9^e vice-président – Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix – Dourdan

Gilles FRAYSSE
10^e vice-président – Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération – Villiers-sur-Orge

Fabrice ARBELET
11^e vice-président – Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération – Saint-Germain-lès-Arpajon

Nicolas FOUQUE
12^e vice-président – Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération – Ollainville

William BERRICILLO
13^e vice-président – Communauté de Communes du Pays de Limours – Saint-Maurice-Montcouronne

Camille BERTINE
14^e vice-présidente – Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération – Bruyères-le-Châtel

Olivier MARCHAU
15^e vice-président – Communauté d'Agglomération Paris Saclay – Épinay-sur-Orge

1^{er} conseiller délégué
non désigné

2^e conseiller délégué
non désigné

Jean-Claude DESILE
3^e conseiller délégué – Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix – Saint-Chéron

Sylvain TANGUY
4^e conseiller délégué – Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération – Le-Plessis-Pâté

Gérard KERVAN
5^e conseiller délégué – Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération – Arpajon

Emmanuel DASSA
6^e conseiller délégué – Communauté de Communes du Pays de Limours – Briis-sous-Forges

5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
ET 6 BUREAUX EN 2025

89 DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

23 MARCHÉS SIGNÉS

59 DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU
ET 13 DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

6 COMMISSIONS D'ATTRIBUTION
ET/OU D'APPELS D'OFFRES

1197 MANDATS

ET 2929 TITRES DE RECETTES

PRENDRE *en compte* LES ENJEUX DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

131 SITES
EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE

En tant que collectivité responsable, nous inscrivons notre action dans une démarche durable, attentive à la société et à son environnement. Notre politique de certification s'applique concrètement à la gestion des cours d'eau, de l'assainissement et à la préservation de la vallée. Nous rendons ainsi lisible nos objectifs, engagements et ambitions auprès de nos équipes et parties prenantes. **La double certification ISO via les référentiels ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé, sécurité)** réaffirmée par notre auditeur en 2025 témoigne de la cohérence de nos actions.

2 RONDES QSE

80
AGENTS INTERVIEWÉS
POUR LA RÉVISION TOTALE DU DOCUMENT
UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES
PROFESSIONNELS (DUERP)

11 SESSIONS
DE FORMATION SÉCURITÉ



PRENDRE *le temps* DE SENSIBILISER LES JEUNES CITOYENS

Le Syndicat propose à destination des collégiens et des écoliers du territoire, des animations pédagogiques gratuites autour des thématiques liées à l'eau et au développement durable. Découvrir l'environnement et les missions du Syndicat grâce à des animations pédagogiques, ludiques et gratuites pour renforcer la prise de conscience des enjeux de la préservation de la nature ; Sensibiliser les enfants de la vallée de l'Orge à la sauvegarde des ressources naturelles et de la biodiversité ; Protéger les milieux naturels et adopter des comportements responsables pour ne pas gaspiller l'eau et éviter de polluer, tels sont les objectifs de nos actions d'éducation à l'environnement.



27
CLASSES DE COLLÉGIENS
PARTICIPANTES,
SOIT 522 ÉLÈVES

963
ÉLÈVES DE CYCLE 2
ONT BÉNÉFICIÉ
DES ATELIERS

1 326
ÉLÈVES DE CYCLE 3
ONT BÉNÉFICIÉ
DES ATELIERS

2 811
ÉLÈVES
SENSIBILISÉS

PRENDRE *la parole* POUR SENSIBILISER ET PARTAGER AU QUOTIDIEN



Lancement de la campagne de sensibilisation :
"De la rue à la rivière, il n'y a qu'un mauvais geste."

Il y a 20 ans, le Syndicat lançait sa campagne de sensibilisation emblématique intitulée "Ce que vous jetez dans la rue finit dans la rivière". Deux décennies plus tard, les enjeux demeurent inchangés. La problématique de la pollution par les déchets est toujours d'actualité, et il est crucial de continuer à sensibiliser le public. **En 2025, le Syndicat a dévoilé sa nouvelle campagne de sensibilisation aux risques de pollution des cours d'eau** auprès des communes du territoire afin de les mobiliser. Cette initiative vise à rappeler à chacun l'impact de ses gestes du quotidien sur la qualité de nos rivières,

et à encourager des comportements plus respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de cette campagne, **un kit de communication a été mis à disposition des communes du territoire**. Il comprend des supports téléchargeables (affiches, visuels pour les réseaux sociaux) ainsi que du matériel physique (affiches imprimées et kit de marquage au sol pour les avaloirs), que les communes peuvent venir retirer au siège du Syndicat sur rendez-vous. Ce kit leur permet de relayer la campagne auprès de leurs habitants et commerçants, en adaptant les supports à leurs besoins locaux.



Le Syndicat sur Instagram
Ce nouveau canal de communication est une belle opportunité pour partager nos missions, nos réalisations et la vie du Syndicat avec le grand public mais aussi pour valoriser le travail des agents du Syndicat.



ASSURER LA COLLECTE
ET LE TRANSPORT DES EAUX USÉES :
UNE MISSION ESSENTIELLE RÉALISÉE
CHAQUE JOUR PAR NOS ÉQUIPES
SUR PLUS DE 400 KM DE RÉSEAUX.

ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE
DE L'ORGE ET DE SES AFFLUENTS

PRENDRE *les mesures adaptées*

Prévenir les pollutions, restaurer les cours d'eau, réhabiliter les collecteurs, mettre en conformité les branchements... Chaque action compte pour améliorer l'état chimique et préserver le bon état écologique de la rivière et ses affluents. C'est à la fois notre engagement mais aussi la force de nos savoir-faire.

PRENDRE *en charge* TOUTES LES EAUX, USÉES ET PLUVIALES

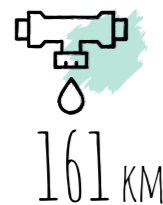
Le Syndicat assure le transport des eaux usées et pluviales collectées par les communes et communautés adhérentes et par les autres syndicats du bassin-versant. Notre objectif ? Acheminer ces eaux vers la station d'épuration Seine Amont du SIAAP à Valenton, celle du Moulin Neuf à Ollainville mais aussi vers d'autres petites stations. Notre territoire est équipé d'un système d'assainissement dit "séparatif", avec deux réseaux bien distincts : l'un pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.
Cette organisation garantit l'efficacité et la maîtrise technique mais aussi le respect du milieu naturel.

Nous rénovons et entretenons les collecteurs

Le réseau syndical d'eaux usées est composé principalement de **2 collecteurs de fond de vallée**, le **CII** (Collecteur Intercommunal Initial) jusqu'à Ollainville puis jusqu'à Athis-Mons et le **CID** (Collecteur Intercommunal de Doublement) de Savigny-sur-Orge à Athis-Mons, ainsi que des antennes recevant les effluents des réseaux communaux.

Pour le Syndicat, gérer le réseau intercommunal d'eaux usées consiste à :

- **maintenir des installations** du réseau (pompes et vannes),
- **améliorer le fonctionnement des ouvrages** (travail transversal entre le service d'exploitation et les bureaux d'études),
- **réaliser le curage régulier** d'ouvrages singuliers (siphons, fosses à sables, bassins secs),
- **pratiquer le curage linéaire** du réseau (programme pluriannuel d'interventions),
- **exploiter des données issues des stations de mesures de débits** installées dans les collecteurs,
- **réhabiliter** ou remplacer des collecteurs dégradés.



DE RÉSEAUX SYNDICAUX EAUX USÉES EN TRANSPORT
ET 244 KM EN COLLECTES COMMUNALES

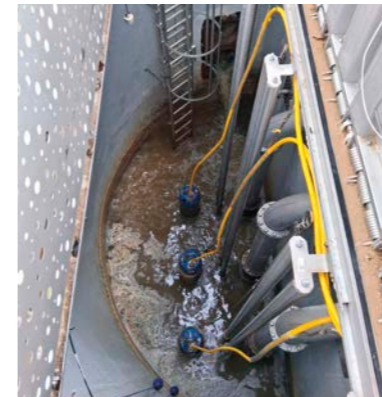


1 316 720 € HT

DE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX SYNDICAUX



La station ST16 a été entièrement modernisée en 2025 afin d'améliorer ses performances, sa sécurité et sa pérennité.



Réhabilitation de la station de pompage ST16 à Brétigny-sur-Orge

La station de refoulement des eaux usées ST16, construite dans les années 1970, a été réhabilitée entre mai et novembre 2025 en raison de sa vétusté et pour améliorer la sécurité des exploitants, avec maintien du service pendant toute la durée des travaux. **Le projet a consisté en une modernisation complète des infrastructures** (passage en cale humide, réhabilitation du génie civil, reconstruction du local technique) et **le renouvellement des équipements** (pompes adaptées aux lingettes, systèmes électriques, télégestion, dispositifs de mesure avec débitmètre électromagnétique). Des améliorations ont également été apportées en matière de sécurité et d'accès (trappes sécurisées, potence de manutention, clôture et portail motorisé) ainsi que des aménagements de surface (enrobé, engazonnement). Sur le plan du développement durable, **l'opération permet de prolonger la durée de vie des installations, d'améliorer les performances environnementales, de renforcer la sécurité des agents** et d'assurer la continuité du service public sans interruption.

› **Coût des travaux : 763 632 € HT**

› **Financements : Syndicat de l'Orge 70 % et Aesn 30 %**



Réhabilitation de la station de pompage ST17 à Leuville-sur-Orge

La station de refoulement des eaux usées ST17, située à Leuville-sur-Orge, a été réhabilitée entre mai et octobre 2025 en raison de la vétusté des ouvrages et pour améliorer la sécurité des exploitants, avec maintien du service pendant toute la durée des travaux. **Le projet a consisté en une modernisation complète des installations**, incluant la réfection de la bache par une coque en polypropylène, la reconstruction de la dalle supérieure, la création d'une chambre à vannes et d'un nouveau local technique. Les équipements ont été renouvelés (pompes adaptées aux lingettes avec système autonettoyant, vanne d'isolement, armoire électrique, télégestion, dispositifs de mesure avec débitmètre électromagnétique) ainsi que partiellement la canalisation de refoulement. **Des améliorations ont également été apportées en matière de sécurité et d'accès** et des aménagements de surface ont été réalisés. Conforme aux objectifs de développement durable, cette opération optimise les installations existantes, renforce la sécurité des agents et garantit la continuité du service public.

› **Coût des travaux : 831 189 € HT**

› **Financements : Syndicat de l'Orge 70 % et État 30 %**



BILAN D'AVANCEMENT GLOBAL DES RÉHABILITATIONS DU PATRIMOINE SYNDICAL FIN 2025

BASSIN DE COLLECTE-ÉPURATION	TYPE DE RÉSEAU	LINÉAIRE TOTAL (KM)	TRAVAUX RÉALISÉS (KM)	% LINÉAIRE RÉALISÉ	TRAVAUX À L'ÉTUDE (KM)	% LINÉAIRE À L'ÉTUDE	RESTE À ÉTUDIER (KM)	% RESTANT À ÉTUDIER
Seine Valenton	CID	16,1	7,6	47,3%	1,7	10,2%	6,8	42,5%
	CII	24,6	13,9	56,5%	0,0	0,0%	10,7	43,5%
	Antennes	53,7	48,3	89,9%	0,0	0,0%	5,4	10,1%
	Total	94,4	69,8	74,0%	1,7	1,7%	22,9	24,3%
Moulin Neuf - Ollainville	Collecteurs Orge-Rémarde-Renarde	53,4	9,3	17,5%	7,9	14,8%	36,2	67,7%
	Antennes	9,0	7,0	77,3%	0,0	0,0%	2,0	22,7%
	Total	62,4	16,3	26,1%	7,9	12,7%	38,2	61,2%
Val Saint-Cyr	Collecteur du Val Saint-Cyr	3,8	1,9	50,0%	0,0	0,0%	1,9	50,0%
SIAL	Collecteurs de transport SIAL	17,9	0,0	0,0%	1,1	6,3%	16,8	93,7%
Arpenty	Collecteur d'Arpenty	0,4	0,4	100,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
TOTAL		178,9	88,4	49,4%	10,7	6,0%	79,8	44,6%

Les travaux sur les réseaux de collecte, réhabilitation des réseaux d'eaux usées



UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE PLUS EN PLUS EFFICIENT

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une contrepartie de la desserte d'une parcelle concernée par l'assainissement collectif. Elle contribue au financement de l'évolution des équipements publics d'assainissement et est liée au déversement d'eaux usées dans les réseaux publics. La PFAC est demandée aux propriétaires de biens nouveaux raccordés aux réseaux d'eaux usées, à ceux ayant réalisé des travaux d'extension de leur construction et à ceux devant se raccorder à la suite de la réalisation/extension d'un réseau. La PFAC est instaurée par délibération, déterminant également son montant. Les sommes sont encaissées durant l'année à la suite des titres émis par le service d'urbanisme et aux versements des communautés d'agglomération de la part "transport syndical". En 2025, le montant de la PFAC encaissé représente 412 730 €.



RUES DE LA VALLÉE ET DES SOURCES À FORGES-LES-BAINS

Les réseaux d'assainissement de ces deux rues, identifiés comme dégradés, laissaient entrer des eaux parasites, perturbant le bon fonctionnement du système et pouvant entraîner des pollutions. Des travaux ont été réalisés entre mars et juin pour restaurer leur étanchéité et améliorer le traitement des eaux usées. **Les interventions ont consisté à rénover ou remplacer certaines canalisations, ainsi qu'à moderniser les équipements associés** (regards de visite et branchements). Ces actions permettent de limiter les infiltrations d'eau, de réduire les risques de pollution et d'optimiser le fonctionnement global du réseau. **Ces travaux contribuent au développement durable en améliorant la performance environnementale du réseau**, en protégeant les ressources naturelles et en garantissant un service plus fiable pour les usagers.

- › **Coût des travaux : 499 909 € HT**
- › **Financements : Syndicat de l'Orge 70% et Aesn 30%**



1 420 700 € HT

DE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX DE COLLECTE



ROUTES DE LA CHARPENTERIE ET DE BELLANGER À SERMAISE

Le schéma directeur d'assainissement, réalisé en 2012 sur le bassin d'apport de la station d'épuration d'Ollainville, a identifié les collecteurs d'eaux usées des routes de Bellanger et de la Charpenterie comme une source significative d'eaux claires parasites permanentes, estimée à 16 m³/j. Les inspections télévisées (ITV) menées par le Syndicat ont confirmé le mauvais état des collecteurs et des branchements sur ces voies, avec notamment les désordres suivants :

- De nombreux flashes (affaissements) ;
- Des décentrages verticaux et des déviations angulaires ;
- Des fissurations circonférentielles ;
- Des intrusions racinaires et des défauts de raccordement.

Les travaux ont été réalisés au printemps 2025.

Nature des travaux réalisés :

- Réhabilitation par chemisage continu de 229 m de canalisation Ø200 en fibrociment ;
- Réhabilitation interne de 8 regards de visite ;
- Création d'un regard de visite ;
- Remplacement de 7 branchements.

- › **Coût des travaux : 102 000 € HT**
- › **Financements : Syndicat de l'Orge 70% et Aesn 30%**



RUE DE FORGES-LES-BAINS ET RUE DE LIMOURS À PECQUEUSE

Le schéma directeur d'assainissement (SDA), réalisé en 2018 sur la commune de Pecqueuse, a mis en évidence plusieurs secteurs nécessitant des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et unitaires. Parmi ces secteurs figurent la rue de Forges-les-Bains, la rue de Limours et la rue Malassis, classées en priorité 2 sur 4 dans ce programme, la rue des Prés est en priorité 1. Les inspections télévisées (ITV) menées par le Syndicat ont confirmé le mauvais état des collecteurs et des branchements sur ces voies, mettant en évidence les désordres suivants :

- Présence de nombreux flashes ;
- Décentrages verticaux ;
- Fissurations circonférentielles ;
- Intrusions racinaires.

Rue de Forges-les-Bains

- Remplacement de 80 m de canalisation Ø300 en béton ;
- Réhabilitation par chemisage continu de 97 m de canalisation Ø300 en béton ;
- Réhabilitation interne de 7 regards de visite ;
- Suppression d'un regard borgne, remplacé par un regard de visite conforme ;
- Mise en place d'une manchette métallique sur un défaut ponctuel ;
- Remplacement de 7 branchements.

Rue de Limours

- Chemisage continu de 174 m de canalisation Ø300 en béton ;
- Réhabilitation de 6 regards de visite ;
- Remplacement de 11 branchements.

› Coût des travaux : 333 100 € HT

- › **Financements : Syndicat de l'Orge 70% et Aesn 30%**



CHEMIN DE LA FERTÉ ALAIS À BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Le réseau d'assainissement du chemin de la Ferté Alais, identifié comme dégradé, laissait entrer des eaux parasites qui perturbaient le traitement des eaux usées et pouvaient entraîner des pollutions. Des travaux ont été réalisés entre juin et août pour restaurer son étanchéité et améliorer son fonctionnement. Les interventions ont permis la rénovation de **228 mètres** de canalisations par chemisage, le remplacement de **110 mètres** en tranchée, ainsi que la réhabilitation ou le remplacement de **8 regards** de visite et **14 branchements**.

Ces actions réduisent les infiltrations d'eau et renforcent la fiabilité du réseau.

Ce projet contribue au développement durable en protégeant les milieux naturels, en améliorant la performance du réseau et en garantissant un service plus efficace pour les usagers.

› Coût des travaux : 269 600 € HT

- › **Financements : Syndicat de l'Orge 70% et Aesn 30%**



RUE MALASSIS ET RUE DES PRÉS À PECQUEUSE

Rue Malassis

La rue Malassis fait partie de ces secteurs, avec un classement en priorité 2 sur 4. Les inspections télévisées (ITV) menées par le Syndicat ont mis en évidence le mauvais état des collecteurs et des branchements, caractérisé notamment par :

- Une corrosion partielle du collecteur sur un tronçon ;
- Des fissurations circonférentielles ;
- Des intrusions racinaires.

Les travaux ont été réalisés à l'automne 2025.

Nature des travaux réalisés :

- Réhabilitation par chemisage continu de 129 m de canalisation Ø200 en fibrociment ;
- Réhabilitation interne de 6 regards de visite ;
- Suppression d'un regard borgne, remplacé par un regard de visite conforme ;
- Remplacement de 8 branchements.

› Coût des travaux : 117 000 € HT

- › **Financements : Syndicat de l'Orge 70% et Aesn 30%**

Rue des Prés

La rue des Prés fait partie des secteurs prioritaires, avec un classement en priorité 1 sur 4. Les inspections télévisées (ITV) menées par le Syndicat ont confirmé le mauvais état des collecteurs et des branchements, mettant en évidence les désordres suivants :

- Un effondrement partiel ;
- De nombreux flashes ;
- La pénétration d'un tuyau non identifié dans le collecteur.

Les travaux ont été réalisés à l'automne 2025.

Nature des travaux réalisés :

- Remplacement de 50 m de canalisation Ø150 en fibrociment par une canalisation Ø200 en polypropylène ;
- Réhabilitation interne d'un regard de visite ;
- Remplacement de 2 regards de visite ;
- Création d'un regard de visite ;
- Remplacement de 5 branchements.

› Coût des travaux : 99 000 € HT

- › **Financements : Syndicat de l'Orge 70% et Aesn 30%**

Nous examinons nos réseaux en détail

Afin de surveiller l'état des collecteurs syndicaux, nous menons des études préalables sur le territoire (topographie, inspections télévisées, débitmétrie) et prévoyons des travaux de réhabilitation.

En 2025, 4 études ont été réalisées pour un montant de 90 657 € HT.

Sur les réseaux de collecte, 7 études ont également été menées pour un montant de 98 155 € HT.



18 STATIONS D'ÉPURATION SONT GÉRÉES PAR LES ÉQUIPES DU SYNDICAT ET UNE PAR CONTRAT D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE (VOIR ZOOM CI-CONTRE).

2 ÉTUDES SUR LES STATIONS D'ÉPURATION DE VAUGRIGNEUSE ET DOURDAN/ LONGEVILLIERS POUR UN MONTANT DE 39 563 € HT

622 895 M³ D'EAUX USÉES ONT ÉTÉ TRAITÉS EN 2025 (STATIONS EN RÉGIE)

183 554 € HT/AN POUR L'ENTRETIEN EN RÉGIE DES STATIONS

Nouveau contrat d'exploitation et de maintenance pour la station d'épuration d'Ollainville

Le Syndicat a officialisé la signature de son nouveau contrat d'exploitation et de maintenance pour la station de traitement des eaux usées d'Ollainville. À cette occasion, François Cholley, Président du Syndicat de l'Orge, et Marc Bonnieux, Directeur général adjoint en charge des activités Eaux de SUEZ en Île-de-France, étaient présents pour officialiser cette nouvelle étape clé du service public de l'assainissement. Depuis 2019, le Syndicat avait confié à SUEZ, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la gestion du service d'assainissement collectif sur les communes situées entre Saint-Martin-de-Bréthencourt dans les Yvelines et la station d'épuration des eaux usées d'Ollainville. Ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2025, une nouvelle organisation a été définie. **Ce nouveau contrat marque une évolution importante, notamment dans son périmètre d'exécution, afin d'adapter le service aux enjeux actuels du territoire.** Il réaffirme également trois principes essentiels qui guideront l'ensemble des actions menées :

- la continuité du service public, indispensable au quotidien des habitants ;
- la sécurité et la protection de la santé, au cœur des missions des équipes ;
- la protection de l'environnement, en garantissant un fonctionnement performant et durable des installations.



Nous renforçons la conformité des branchements

Pour lutter contre les rejets d'eaux usées dans la rivière, le Syndicat et les communes ont engagé des programmes de contrôle et de mise en conformité des installations d'assainissement (particuliers, entreprises, immeubles collectifs et bâtiments publics).

Nous conjugons maîtrise des rejets et mise en conformité

Le Code de la santé publique rend obligatoire l'obtention d'un arrêté d'autorisation de rejet en assainissement pour les entreprises qui utilisent les réseaux publics. Il est signé par le maire après avis du Syndicat de l'Orge et du SIAAP. Dans ce cadre, le Syndicat apporte un appui technique qui couvre l'accompagnement voire la prise en charge complète du dispositif de mise en conformité (diagnostic, identification des travaux, montage du dossier d'aides, délivrance de l'autorisation de déversement).

Pour amplifier la mise en conformité des entreprises, le Syndicat s'appuie sur :

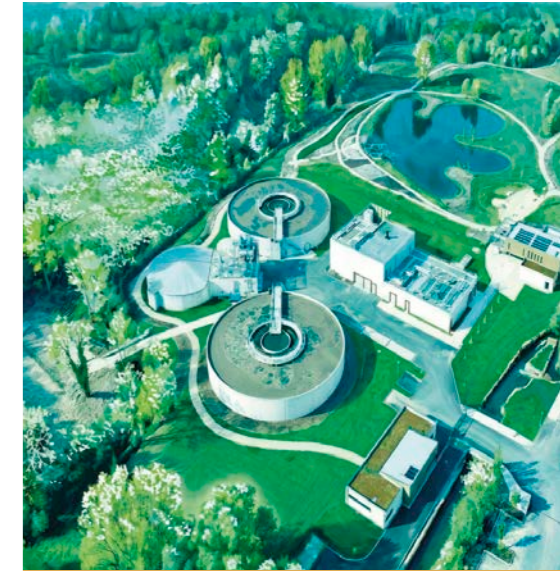
- **l'information** en faisant connaître les enjeux aux entreprises,
- **l'accompagnement** en expliquant les travaux à réaliser et en aidant les entreprises à obtenir l'aide financière de l'Agence de l'eau,
- **les relances** afin d'assurer un suivi régulier des entreprises non conformes,
- **les pénalités** afin de mobiliser les entreprises non-volontaires. Le Syndicat applique celles-ci pour la procédure de doublement de la redevance assainissement. Le Code de la santé publique prévoit aussi une pénalité financière de 10 000 € en cas de non-respect des prescriptions des autorisations de déversement.



À QUOI SERT UNE ENQUÊTE DE CONFORMITÉ ?

- Vérifier la bonne séparation des eaux usées domestiques, non domestiques et des eaux pluviales.
- Contrôler l'existence et l'entretien des ouvrages de prétraitement spécifiques à chaque activité tels que bacs dégraisseurs (restaurants), séparateurs à hydrocarbures ou débourbeurs (garages), bacs de décantation, fosses de refroidissement (industries).
- Vérifier la gestion des produits et déchets liquides.
- Prévenir les risques accidentels de pollution.

Fin 2025, 203 entreprises ont été enquêtées. 17 autorisations de rejet d'eaux usées non domestiques ont été signées. 46 entreprises ont été mises en conformité sur le territoire du Syndicat de l'Orge.



QUAND PEUT-ON AUTORISER LE REJET D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES DANS LE RÉSEAU PUBLIC ?

Un effluent non domestique peut être accepté dans le réseau public s'il respecte plusieurs conditions :

- › Il ne surcharge pas le réseau et ne présente pas de risque en termes de quantité ou de qualité.
- › Il peut être correctement traité par la station d'épuration.
- › Il ne met pas en danger le personnel qui gère le réseau.
- › Il ne pollue pas le milieu aquatique une fois rejeté, notamment les rivières.
- › Il fait l'objet d'un engagement clair et transparent entre tous les acteurs concernés.



Nous élevons un peu plus le niveau d'exigence de nos données d'autosurveillance

Lors de la délivrance des arrêtés d'autorisation de déversement, certains établissements sont soumis à des obligations de résultats en matière de qualité des rejets. Pour vérifier leur respect, des entreprises effectuent un suivi continu ou périodique (campagnes d'analyses annuelles, semestrielles ou trimestrielles). Pour des raisons d'équité, le Syndicat a mis en place depuis 2007 une tarification spéciale liée aux spécificités des rejets des activités industrielles les plus importantes. Elle est réalisée à partir des données d'autosurveillance transmises par l'établissement tant au niveau qualitatif (coefficient de pollution) que quantitatif (coefficient de rejet), sous réserve de la validation des données par la collectivité. Cette tarification encourage les entreprises à diminuer la charge polluante rejetée vers les réseaux d'eaux usées (prétraitements ou en réduction de leur consommation d'eau).

6 entreprises sont concernées par cette situation (CHR Hansen, Coca-Cola, Hôpital de Bligny...). **En 2025, les redevances non domestiques ont généré 490 000 € HT de recettes pour le Syndicat.**

Nos réseaux de collecte occupent un rôle clé

Nous assurons la compétence collecte de 24 communes. Nous intervenons dans les différentes situations liées à l'assainissement : curage, travaux d'exploitation ou d'investissement, enquêtes de conformité, création de réseaux... À ce titre, différents travaux ou études ont été lancés en 2025.

Quick Lock : une réparation sans tranchée pour un réseau plus performant

Nos équipes ont mené une intervention technique stratégique juste en amont de la station d'épuration de Briis-sous-Forges (STEP du SIAL). L'objectif : limiter les apports d'eaux claires dans le réseau, causés par d'importantes fissures qui permettent à la Prédecelle de s'infiltrer. Pour y parvenir, deux Quick Locks (manchettes) réparatrices ont été installées. Cette technologie innovante permet de réhabiliter les canalisations sans tranchée, en assurant une réparation rapide et durable des conduites d'eaux usées, d'eau de forage ou d'eau potable.

Une solution efficace en trois étapes, le Quick Lock repose sur le principe de compression :

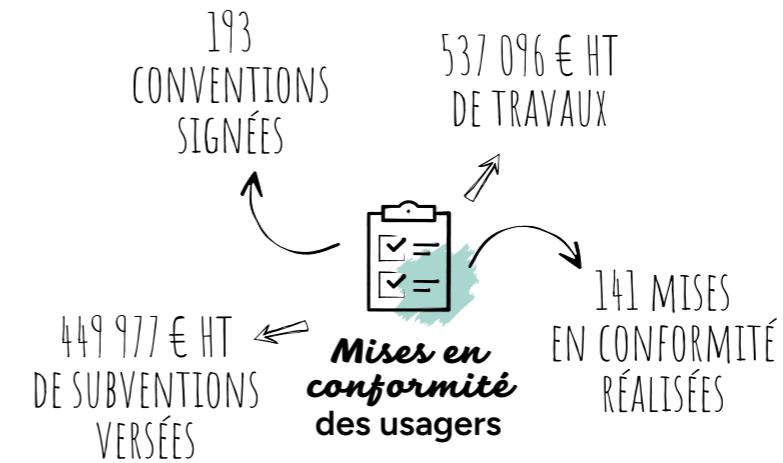
- | | | |
|---|---|---|
| <p>1. INSTALLATION :
une manchette en acier est insérée dans la canalisation à l'aide d'un ballon gonflable et d'une caméra.</p> | <p>2. COMPRESSION :
le ballon est gonflé pour agrandir la crémaillère et sceller le joint contre la paroi.</p> | <p>3. ÉTANCHÉITÉ :
le joint assure l'étanchéité du conduit, supprimant les infiltrations sans remplacer la canalisation.</p> |
|---|---|---|

Cette opération va **réduire significativement les volumes d'eaux usées à traiter** à la station d'épuration, améliorant la performance du réseau et optimisant le traitement.

Nous faisons de la conformité des logements des particuliers une priorité

En signant une convention avec le Syndicat, les usagers à l'assainissement non-conforme peuvent prétendre à une subvention allant jusqu'à 5 000 €. Une fois les travaux et contrôles réalisés, une contre-visite est effectuée par le Syndicat. Un certificat de conformité est alors délivré et la subvention versée.

A contrario, les usagers qui refusent la mise en conformité doivent s'acquitter d'une redevance assainissement quintuplée (en 2025, 17 usagers concernés). Cette procédure prévue par le Code de la santé publique incite à réaliser des travaux. Depuis 2010, le Syndicat engage des campagnes de contrôle et accompagne les usagers dans la mise en conformité de leurs installations via des opérations collectives. Les enquêtes de conformité sont financées à 50 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Le nombre de mises en conformité est plus important que le nombre de branchements non conforme car il comporte des mises en conformité de riverains contrôlés non conforme en 2024. L'ensemble des dépenses pour l'année 2025 pour la réalisation des enquêtes programmées s'élève à **66 141 € HT**.

BILAN 2025 DES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ PROGRAMMÉES			
Enquêtes réalisées	Branchements NC	% de non conforme	Mises en conformité
695	133	19%	277

Dans le cadre des ventes de maisons, le Syndicat impose la réalisation d'enquêtes de conformité payées par l'usager. Les dépenses pour la réalisation de ces enquêtes ont atteint 17 740 € HT en 2025. Les enquêtes pour vente sont payées par l'usager.

BILAN 2025 DES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ POUR DES VENTES			
Enquêtes réalisées	Branchements NC	% de non conforme	Mises en conformité
344	48	14%	93



CONFORMITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le Syndicat a lancé, en collaboration avec les communes, une campagne de contrôles de conformité des bâtiments communaux. Cette action, initiée il y a plus de dix ans, a permis aux communes adhérentes de bénéficier d'un contrôle exhaustif de leur patrimoine bâti. Sont concernées par cette campagne les communes à compétence collecte situées en amont du territoire du Syndicat, soit 25 communes comptant au total plus de 300 bâtiments communaux. 150 bâtiments ont été ciblés pour cette opération.

PRENDRE LA *défense* DU MILIEU AQUATIQUE

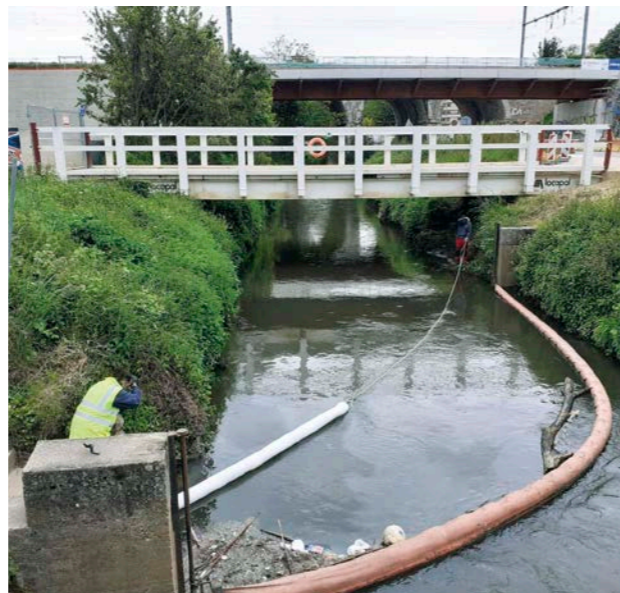
Le Syndicat est fortement mobilisé depuis de longues années sur l'observation et la préservation de la rivière, de la faune et de la flore. Ces actions concentrent de nombreuses expertises et nécessitent le déploiement d'actions concrètes et mesurables.

Nous *surveillons* et *veillons* sans cesse à la qualité de l'Orge et de ses affluents

Les rivières et les milieux humides constituent une entité écologique riche mais fragile. C'est pourquoi, **nos équipes œuvrent chaque jour pour évaluer et améliorer la qualité de l'eau altérée par les pollutions liées aux activités humaines**. Nos actions couvrent de vastes domaines complémentaires : analyse des données enregistrées au quotidien, campagnes régulières de prélèvements, lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires, préservation du paysage...

Qualité de l'eau sur le bassin de l'Orge : une dégradation liée aux pressions climatiques et humaines

En 2024, la qualité de l'eau sur le bassin de l'Orge se dégrade par rapport à 2023, sous l'effet des épisodes orageux et des inondations. Plusieurs stations sont déclassées, notamment en raison de paramètres physico-chimiques altérés, malgré des résultats biologiques parfois encourageants. L'état des cours d'eau reste globalement dégradé, en particulier sur l'Orge amont et ses affluents. Cette situation s'explique par des pressions cumulées : rejets urbains, ruissellement agricole, modifications des cours d'eau et présence d'obstacles à l'écoulement. Des polluants d'origine agricole sont ainsi détectés jusqu'en zone urbaine. Des concentrations élevées en nutriments, notamment en nitrites et ponctuellement en phosphore, traduisent un déséquilibre du fonctionnement des milieux aquatiques. **La réduction des pressions sur la qualité de l'eau et la restauration des cours d'eau restent des priorités pour atteindre le bon état écologique à l'échelle du bassin versant de l'Orge.**



Mise en place d'un barrage flottant destiné à retenir les déchets.

Face aux pollutions des cours d'eau, nous répondons toujours présent

En 2025, 46 événements de pollution ont été recensés, dont 15 ayant nécessité l'activation d'une cellule de crise, contre 17 en 2024. Cette augmentation souligne la persistance de dysfonctionnements sur le réseau et la vulnérabilité du territoire. Parmi les épisodes marquants, une pollution du Ru Gaillard en septembre 2025 a entraîné une contamination du Mort Ru à Longpont-sur-Orge. Le seuil de vigilance a été déclenché. Cet événement résulte de problèmes structurels : mélange d'eaux usées et pluviales, apports de ruissellement depuis la N20 et présence de mauvais branchements. Ces dysfonctionnements ont provoqué un débordement vers le milieu naturel, mobilisant plusieurs jours les équipes du Syndicat et ses partenaires pour identifier l'origine, rétablir le fonctionnement du réseau et limiter les impacts.



COMMENT PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'ORGE ?

- › Bannir les produits phytosanitaires (jardin, entretien des toitures...) car les molécules nocives pour l'homme, la faune et la flore finissent dans la rivière.
- › Prendre conscience que les produits déversés dans les réseaux d'eaux pluviales vont dans la rivière.
- › Ne pas jeter dans les toilettes des lingettes/cotons-tiges qui obstruent les réseaux.
- › Alerter dès qu'une pollution est constatée.
- › Mettre en conformité son système d'assainissement.

RETROUVEZ NOTRE RAPPORT
SUR LA QUALITÉ DE L'EAU SUR
SYNDICATDELORGE.FR



Nos études nous livrent des enseignements précieux pour la continuité écologique



Remise en fond de vallée de l'Orge : un projet structurant pour le territoire

Le Syndicat porte un projet de restauration du fond de vallée sur un secteur de 83 hectares réparti sur cinq communes, entre l'espace naturel du Perray, la confluence de l'Orge et du Mort Ru ainsi que l'espace naturel de Vaucluse et du Breuil. **Ce secteur, traversé par 9 km de cours d'eau, constitue un maillon clé des continuités écologiques et des usages de loisirs.**

Aujourd'hui, le fonctionnement hydraulique, fortement modifié, entraîne des dysfonctionnements : zones humides déconnectées, développement de moustiques et risques d'inondation localisés. Dans le même temps, **ce secteur présente un fort intérêt écologique et paysager, soumis à une fréquentation importante.**

Le projet vise à redonner à l'Orge un espace de mobilité en fond de vallée afin de restaurer ses fonctionnalités naturelles. **Il permettra d'améliorer la continuité écologique, de réduire le risque d'inondation,** d'optimiser le fonctionnement des zones humides et de valoriser les habitats naturels.

Les études engagées en 2025 se poursuivront jusqu'en 2026.

INDICATEURS CLÉS

- 2,9 km de cours d'eau remis en fond de vallée
- 3,5 km restaurés
- 3 km de berges aménagées
- 1 seuil traité
- création de franchissements

› Budget études : environ 840 000 € HT, cofinancés par le Syndicat, l'Agence de l'eau et le Département.



BRIIS-SOUS-FORGES ET FORGES-LES-BAINS

Un projet pour redonner de l'espace au Petit Muce

Le Syndicat porte un projet visant à la réouverture d'un tronçon busé du Petit Muce, ainsi qu'à la restauration de son lit et de ses berges sur une dizaine de mètres, au niveau de sa confluence avec la Prédecelle, sur les communes de Briis-sous-Forges et Forges-les-Bains.

Ce projet s'inscrit dans un contexte d'inondations récurrentes observées en amont de la zone d'étude, notamment au niveau du quartier de la Gravelle. Ce secteur pavillonnaire, composé d'une cinquantaine d'habitations, est délimité à l'ouest par la RD152 et au sud par la rue André Piquet. Il est traversé par le ruisseau de la Prédecelle, en amont immédiat de sa confluence avec son affluent, le Petit Muce.

L'arrivée perpendiculaire du Petit Muce dans la Prédecelle constitue un obstacle hydraulique, générant un ralentissement des écoulements à l'origine de débordements sur la route départementale, ainsi que des phénomènes d'érosion localisés sur les berges de la Prédecelle.

Dans ce contexte, **le projet vise à améliorer les conditions d'écoulement par le reméandrage du Petit Muce, afin de rétablir une dynamique hydraulique plus fonctionnelle et de réduire les phénomènes d'inondation observés en amont.** Il s'inscrit également dans une logique de restauration écologique, en favorisant la diversification des habitats humides et en contribuant à la valorisation d'habitats à enjeu patrimonial.



INDICATEURS DE RÉALISATION

- 7 m de tronçon busé réouvert
- Environ 10 mètres de cours d'eau reméandrés

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Étude de faisabilité et de conception : 39 997,50 € HT
- Estimation des travaux : 65 995 € HT
- Financement : 100 % pris en charge par le Syndicat de l'Orge

Opération de renaturation du Petit Muce avec la réouverture d'un tronçon busé afin d'améliorer le fonctionnement écologique du cours d'eau.



BRÉTIGNY-SUR-ORGE

Bassin du Carouge, un projet de *renaturation* pour la biodiversité, la gestion de l'eau et la prévention des inondations



Un site clé au cœur de la ville

Le bassin du Carouge, situé à Brétigny-sur-Orge entre l'Orge et le Blutin, est un ouvrage de rétention de 10 hectares intégré dans un environnement urbain dense. **Il joue un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et abrite déjà une biodiversité notable**, notamment sur ses deux îlots fréquentés par des oiseaux d'eau.

Un projet de renaturation aux multiples enjeux

Le projet vise à améliorer le fonctionnement écologique et hydraulique du site, en conciliant gestion de l'eau, biodiversité et usages.

Les principaux objectifs sont :

- améliorer la qualité de l'eau ;
- restaurer et créer des habitats favorables à la faune et à la flore ;
- renforcer l'accueil de l'avifaune ;
- augmenter les capacités de stockage pour limiter les risques d'inondation ;
- préserver les habitats et intégrer les usages du site (promenade, pêche).

Des bénéfices écologiques et hydrauliques attendus :

- une capacité de stockage portée à environ 350 000 m³ ;
- un gain de plus de 13 000 m³ en situation de crue ;
- la création de 700 m de nouveaux fossés ;
- la restauration de plusieurs habitats naturels ;
- une biodiversité riche avec 64 espèces d'oiseaux, 17 espèces de poissons et une diversité notable d'amphibiens, reptiles et odonates.

Un projet financé collectivement

Le budget s'élève à environ 750 000 € HT (études et travaux), financé par le Syndicat de l'Orge avec le soutien de plusieurs partenaires (Fonds Nature 2050, Fonds vert, Département, Région Île-de-France).

Ce projet illustre une démarche de renaturation urbaine visant à renforcer la résilience du territoire face aux inondations tout en favorisant la biodiversité.

Nous portons une attention toute particulière à la fragilité des cours d'eau

L'Orge et ses affluents représentent un patrimoine naturel sensible et toujours exposé aux risques de pollution humaine. Nous les observons sans cesse pour anticiper mais aussi réagir aux risques qui peuvent survenir.

Renaturation des cours d'eau : un retour à l'équilibre naturel

Depuis des siècles, les rivières de notre territoire ont été modifiées pour répondre aux besoins humains. Elles ont été détournées, endiguées, élargies, et même enterrées. Ces transformations, renforcées à partir des années 1960, visaient à mieux canaliser l'eau et éviter les inondations, en particulier dans les zones urbanisées. **Toutefois, ces aménagements ont profondément perturbé le fonctionnement naturel des cours d'eau : inondations plus violentes, effondrement de berges, pollution, disparition de la biodiversité.**

Face à ces constats, le Syndicat a lancé en 2024, dans le cadre de sa mission GEMAPI, un vaste plan de renaturation des rivières (schéma directeur de renaturation des cours d'eau). Ce programme prévoit **167 actions sur les dix prochaines années, avec un double objectif : réduire les risques d'inondation et restaurer la biodiversité aquatique.** À travers la restauration du lit des rivières, la remise en contact avec les nappes phréatiques ou encore la recréation d'habitats naturels, ces actions visent à redonner aux rivières un fonctionnement plus proche de leur état naturel.



MARCOUSSIS

la Sallemouille retrouve son cours naturel et une promenade repensée pour les habitants

Un projet au cœur d'un cadre de vie préservé

À Marcoussis, commune au caractère pittoresque traversée par la Sallemouille, un projet de renaturation a été mené le long de la promenade reliant la passerelle Jean Ferrat dans le parc des Célestins à la rue Pasteur. Dans un contexte urbain, cette intervention vise à préserver et valoriser un espace naturel structurant pour la ville.

Un projet pour restaurer la rivière et valoriser les usages

Les travaux ont permis d'améliorer à la fois le fonctionnement écologique du cours d'eau et la qualité des aménagements pour les usagers. Ils ont consisté à rétablir la continuité écologique et à optimiser les écoulements, notamment grâce au reméandrage, à renforcer la qualité des eaux et les conditions d'étiage, à réduire les risques d'inondation, à stabiliser les berges par des techniques naturelles et à valoriser les habitats naturels et patrimoniaux.

Des aménagements concrets et visibles

Réalisés entre avril et août 2025, les travaux ont permis la restauration de la continuité écologique sur 500 mètres de cours d'eau, la renaturation de 1 000 mètres de berges, la suppression d'une chute de 40 cm facilitant la circulation des poissons, la réhabilitation du lavoir de la rue Moutard Martin et de ses abords, la création d'une zone tampon végétalisée ainsi que la requalification de 500 mètres de cheminements en promenade douce.

Un projet partenarial au service du territoire

Le montant des travaux s'élève à 486 834 € HT. Le financement a été assuré avec le soutien de l'Agence de l'Eau, de la Région Île-de-France, du Conseil départemental de l'Essonne au titre des Espaces Naturels Sensibles, de la commune de Marcoussis et du Syndicat de l'Orge.

Ce projet illustre une démarche de renaturation urbaine conciliant préservation des milieux aquatiques, prévention des risques et amélioration du cadre de vie des habitants.



JUVISY-SUR-ORGE

La ville renoue avec sa rivière : un projet structurant pour la ville et le climat

Après plus de dix années de réflexion et de concertation, la Ville de Juvisy-sur-Orge et le Syndicat entrent dans une phase décisive : **la réouverture de l'Orge en cœur de ville**. Un projet emblématique qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de **développement durable**, en répondant à la fois aux enjeux climatiques, écologiques et urbains.

Aujourd'hui canalisée et enfouie sous un ouvrage bétonné, la rivière constitue un frein à la continuité écologique et un facteur de vulnérabilité face aux inondations. À cela s'ajoute une forte artificialisation des sols environnants : peu végétalisés et largement imperméables, ces espaces génèrent d'importants ruissellements et participent à la formation d'un îlot de chaleur urbain.

Le projet de réouverture vise à **restaurer le fonctionnement naturel de la rivière** tout en redonnant de la place à la nature en ville. À terme, **390 mètres de cours d'eau** seront remis à ciel ouvert, sur les 520 mètres aujourd'hui canalisés. Cette transformation permettra de restituer **près de 3800 m³ de volume d'eau au champ de crue**, contribuant à **une baisse estimée de 10 cm du niveau de l'eau lors des crues importantes**.



La réouverture de la rivière redonne de la place à l'eau et à la nature en ville, tout en renforçant l'adaptation du territoire au changement climatique.

Au-delà de la sécurité hydraulique, le projet se distingue par sa forte ambition environnementale. Sur une surface totale de **12 500 m²**, **plus de 8 500 m² de sols imperméables seront supprimés** au profit d'espaces végétalisés. La création de berges naturelles, la plantation de **90 arbres** et **l'augmentation de 18 % des surfaces végétalisées** favoriseront la biodiversité et la diversification des habitats, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Les travaux se sont déroulés en deux phases. La première, menée **entre mars 2025 et mars 2026**, a concerné le tronçon sud, de l'allée de Thalé à la Grande Rue. La seconde phase, située entre la Grande Rue et la rue du Maréchal Juin, a débuté en **avril 2026** et est en cours de réalisation.

D'un montant global de **9,65 millions d'euros TTC**, le projet bénéficie d'un large partenariat financier associant les collectivités locales et plusieurs acteurs institutionnels, dont l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris.

En redonnant visibilité et fonctions écologiques à l'Orge, Juvisy-sur-Orge affirme sa volonté de **concilier adaptation au changement climatique, protection des milieux naturels et qualité de vie urbaine**. Un projet de long terme, au service d'une ville plus résiliente et plus durable.



EN SAVOIR PLUS,
DÉCOUVREZ LE PROJET
SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE

Nous combattons les incivilités, ennemis durables des cours d'eau

Les traversées de ville ne résistent pas à l'accumulation des déchets flottants directement jetés à la rivière ou parvenus par lessivage de la voirie. **Plusieurs tonnes de déchets inertes, de ferraille et d'encombrants sont extraites chaque année**. Les gros déchets sont triés et valorisés dans des filières de traitement spécialisées. Outre les barrages fixes pour retenir les déchets, des campagnes de ramassages dans le lit de la rivière sont réalisées à la main depuis une embarcation légère. L'ensemble du linéaire de la rivière est visité au moins une fois par an, en période neutre pour la reproduction de la faune rivulaire. Concernant les embâcles, ils sont considérés comme un habitat nouveau et privilégié pour la faune aquatique et des zones humides. Le maintien d'un bon écoulement de la rivière ou la garantie de la stabilité des berges déterminent leur retrait.



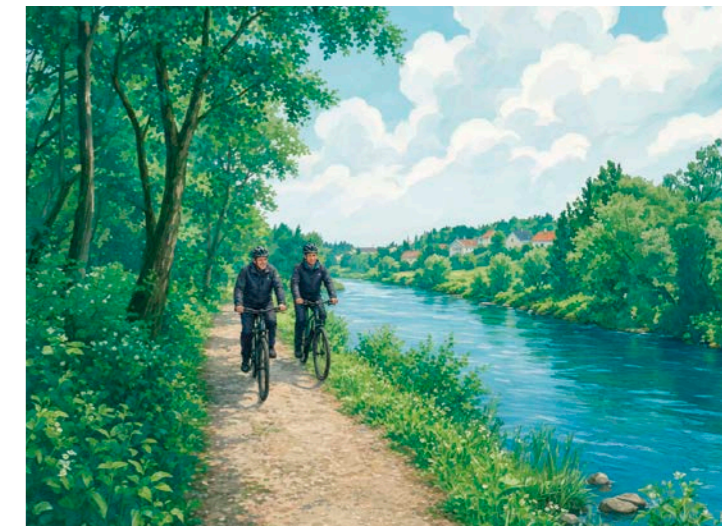
229 DOLÉANCES
EXPRIMÉES EN 2025
(EMBÂCLES, DÉPÔTS SAUVAGES,
POLLUTION DE L'EAU, ANIMAUX MORTS...)

INDICATEURS CLÉS

- 1 920 événements (+9% vs 2024)
- 256 infractions stoppées (niveau stable)
- 2 323 personnes concernées (+27% vs 2024)
- 976 personnes satisfaites
- 116 personnes insatisfaites
- Taux de satisfaction : 89%
- 1 831 km parcourus en vélos à assistance électrique
- 882 km parcourus à pied

TENDANCES

- Activité en hausse continue depuis 2023
- Forte progression du nombre de personnes concernées
- Amélioration nette de la satisfaction des usagers



LA BRIGADE DE L'ORGE

En 2025, la brigade du Syndicat de l'Orge a maintenu un niveau d'activité soutenu sur l'ensemble du territoire, avec une forte concentration d'interventions à Brétigny-sur-Orge, Ollainville et Bruyères-le-Châtel. Les sites les plus fréquentés restent le Parc de l'eau à Ollainville, le bassin du Carouge et le parc de Lormoy. La satisfaction des usagers demeure élevée, avec un pic au printemps et un niveau optimal en fin d'année.

La brigade assure une mission de surveillance et de protection des milieux naturels. Les contrôles liés à la pêche représentent une part importante de l'activité, avec des actions de lutte contre le braconnage et des rappels à la réglementation. Les interventions portent également sur la gestion des incivilités, notamment les feux au sol et les dépôts sauvages.

Elle joue par ailleurs un rôle essentiel dans la régulation des usages et la cohabitation entre usagers : sensibilisation à la tenue des chiens en laisse, encadrement des mobilités douces et lutte contre les circulations motorisées interdites, ainsi que la gestion des stationnements.

L'année a été marquée par plusieurs situations nécessitant une mobilisation particulière : agression d'un agent, opérations de secours et d'assistance, gestion de situations précaires en zones sensibles, et sécurisation d'événements et de chantiers. Les interventions reposent majoritairement sur la prévention et la pédagogie, privilégiées dans près de 80 % des cas. Cette approche s'appuie sur une coopération étroite avec les services internes et les partenaires locaux, notamment les polices municipales.



PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ : UNE MISSION MENÉE CHAQUE JOUR PAR NOS ÉQUIPES. À CE JOUR, LES SUIVIS ÉCOLOGIQUES ONT PERMIS DE RECENSER 92 ESPÈCES D'OISEAUX, 17 ESPÈCES D'ODONATES, 5 ESPÈCES D'AMPHIBIENS ET 194 ESPÈCES VÉGÉTALES.

MILIEUX NATURELS
VALORISER ÉCOLOGIQUEMENT LA VALLÉE

PRENDRE *les bonnes initiatives*

Affirmer la trame verte et bleue de la vallée de l'Orge est une ambition plurielle puisqu'elle doit unifier les enjeux sociaux, paysagers et environnementaux. Chaque initiative cherche à préserver ou restaurer le caractère vivant, équilibré et résilient de la rivière et de ses affluents. Avec notre plan de gestion des espaces naturels, nous préservons les cœurs de biodiversité et développons les continuités écologiques de la vallée et des territoires qui l'entourent.

PRENDRE *position* POUR LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Un contrat de territoire Eau, Climat et *Trame verte et bleue* 2026-2030

En 2025, le Syndicat a élaboré le nouveau **Contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue** (CTEC TVB), en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Île-de-France.

Ce programme opérationnel, déployé sur la période 2026-2030, vise à améliorer la qualité de l'eau et à restaurer les milieux naturels. Il s'articule autour de **4 enjeux stratégiques** et **106 actions**, pour un montant prévisionnel de **74 millions d'euros**.

Dix partenaires maîtres d'ouvrage sont engagés dans la mise en œuvre de ces actions, avec le soutien de financements dédiés. Le Syndicat assurera l'animation du dispositif et le suivi annuel des résultats.



460 HA D'ESPACES
NATURELS

GÉRÉS PAR LE SYNDICAT,
4,6 HA D'ACQUISITION FONCIÈRES
EN 2025 POUR 262 000 EUROS



UNE STRATÉGIE DE SANCTUARISATION POUR PROTÉGER DURABLEMENT LA BIODIVERSITÉ

En 2025, le Syndicat a défini une stratégie de sanctuarisation visant à préserver durablement des espaces essentiels au fonctionnement des écosystèmes. Cette démarche repose sur la création d'"espaces de liberté" pour la biodiversité, garantissant la protection des habitats et des espèces sur le long terme.

Des sites protégés à forte valeur écologique

Deux sites sanctuaires ont été identifiés sur les communes de Dourdan / Sainte-Mesme et de Bruyères-le-Châtel. Intégralement protégés, ces sites à forts enjeux écologiques constituent des espaces vitrines où la fréquentation du public est interdite afin de préserver pleinement leur fonctionnement naturel.

Une approche conciliant protection et usages

En complément, 11 zones de naturalité ont été définies au sein de sites existants. Elles permettent de protéger certains secteurs tout en maintenant un équilibre entre accueil du public, obligations réglementaires et préservation de la biodiversité.

Un maillage écologique renforcé sur le territoire

Au total, ces espaces préservés représentent près de 24 % des parcelles gérées par le Syndicat, traduisant une volonté forte de renforcer la place de la nature et la résilience écologique du territoire.

PRENDRE *part* À L'ÉVOLUTION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Aménager le cadre de vie, préserver les écosystèmes, concilier accueil du public et équilibres écologiques... Toutes ces actions sont nécessaires pour mieux prendre en compte les milieux naturels et la biodiversité. Le Syndicat de l'Orge s'y consacre chaque jour.

Nous observons la nature et ses habitants

Restaurer pour faire revivre : la vallée de l'Orge voit sa biodiversité renaître. Depuis 2024, le Syndicat mène, en partenariat avec la SNPN et avec le soutien de la Région Île-de-France, un **Observatoire des mares** visant à améliorer la connaissance, la préservation et la restauration de ces milieux essentiels. En 2024 et 2025, près de **750 mares ont été visitées**, dont **près de 300 caractérisées**. Les diagnostics mettent en évidence une **forte pression anthropique**, un **état de comblement préoccupant** pour plus de la moitié des mares, et une dynamique de fermeture susceptible d'entraîner leur disparition sans gestion adaptée. Malgré cela, de nombreuses **espèces à enjeux** ont été observées, confirmant le potentiel écologique du territoire.

En parallèle, des **actions concrètes de création et de restauration** ont été engagées : **huit mares ont été créées ou restaurées** depuis 2024. À Marcoussis et à Sermaise, les premiers suivis montrent des résultats encourageants, avec le retour d'une végétation humide caractéristique et l'installation d'amphibiens et de libellules. Les suivis naturalistes ont également permis des **découvertes floristiques exceptionnelles**, avec l'identification d'espèces rares et menacées en Île-de-France (ophioglosse, cotonnière, menthe pouliot), témoignant de la qualité écologique des milieux gérés.

Enfin, une **étude pluriannuelle sur l'Agrion de Mercure**, espèce protégée, a démarré en 2025 sur six sites de la vallée. Elle permettra d'adapter durablement les pratiques de gestion et de renforcer la trame bleue. Ces actions illustrent l'engagement du Syndicat en faveur de la **préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de l'adaptation au changement climatique**.



17 ESPÈCES
D'ODONATES



5 ESPÈCES
D'AMPHIBIENS



194 ESPÈCES
FLORISTIQUES



92 ESPÈCES D'OISEAUX



Nous renforçons les continuités écologiques

Le Syndicat a finalisé en 2025 son schéma directeur de la Trame Verte et Bleue et de la Trame Noire, constituant un outil de planification partagé. Ce document vise à assurer l'intégration effective des continuités écologiques dans les projets d'aménagement et les pratiques de gestion. Il est utilisé par les services du Syndicat et accompagne également les communes dans leurs démarches de préservation et de restauration de la biodiversité, notamment à travers leurs documents d'urbanisme. Le diagnostic de la Trame Verte et Bleue repose sur l'analyse de la fonctionnalité écologique des milieux, c'est-à-dire la capacité des espèces à se maintenir et à circuler dans les différents habitats du territoire.

Celui-ci présente une structuration paysagère globalement lisible selon un axe nord-est / sud-ouest. Le nord du territoire est fortement urbanisé, limitant la présence de milieux naturels principalement aux abords des cours d'eau, avec une fonctionnalité écologique réduite. À l'inverse, la partie centrale et sud conserve un continuum d'habitats favorables (boisements, zones humides, ripisylves), présentant de bons niveaux de fonctionnalité écologique. Le diagnostic confirme ainsi le bon état des sous-trames boisées, humides et aquatiques.

En revanche, les milieux ouverts (prairies, jachères, bandes enherbées) restent très peu présents, ce qui fragilise le maintien de certaines espèces à moyen et long terme. Des discontinuités écologiques sont également observées, notamment en lien avec l'homogénéité des espaces agricoles et le manque d'infrastructures végétales telles que les haies. L'urbanisation, particulièrement à l'est du territoire, constitue par ailleurs un obstacle majeur à la circulation des espèces et à la continuité des habitats.

PRENDRE L'avenir À BRAS-LE-CORPS AVEC L'AGRICULTURE DURABLE

L'Orge est à la fois une rivière mais aussi une colonne vertébrale naturelle pour le développement de nouvelles formes d'agriculture. Notre volonté de valoriser écologiquement la vallée nous conduit vers des voies nouvelles et durables.

Avec l'agriculture durable, nous accompagnons la transition agroécologique

Des MAEC en plein essor sur le territoire de l'Orge

Depuis 2023, le Syndicat assure l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), un dispositif de la Politique Agricole Commune qui permet aux agriculteurs volontaires de s'engager, sur cinq ans, dans des pratiques favorables à l'environnement, en lien avec les enjeux de l'eau et de la biodiversité.

Trois ans d'engagement agricole structurant

Entre 2023 et 2025, 38 exploitations agricoles ont rejoint le dispositif, représentant 56 contrats et 1 722 hectares engagés. Parmi elles, 20 exploitations sont certifiées en agriculture biologique. Les engagements se répartissent entre actions en faveur de la biodiversité (29 exploitations) et actions liées à la qualité de l'eau (9 exploitations), principalement via la réduction des pesticides en grandes cultures (mesure PHY5), compatible avec l'agriculture biologique et ciblée sur les aires d'alimentation de captages. Les mesures biodiversité mobilisées sont diversifiées, avec huit types d'engagements. La dynamique territoriale apparaît globalement équilibrée, avec une concentration des exploitations engagées au centre et au sud du bassin versant, tandis que le nord reste peu concerné en raison de la faible surface agricole disponible.

Biodiversité agricole : des premiers résultats encourageants

Dans le cadre du programme SESAME porté par Cœur d'Essonne Agglomération, un suivi écologique est mené sur 10 parcelles agricoles réparties sur 8 exploitations du territoire. Il analyse à la fois la qualité des sols et la biodiversité.

Plus de 1 000 observations pour mieux comprendre les écosystèmes

Au total, 1 048 observations ont permis d'identifier 221 espèces, dont 117 végétales et 104 animales. Plusieurs espèces typiques des milieux agricoles, comme le Bruant proyer ou le Pipit farlouse, sont encore présentes malgré leur déclin national lié à l'intensification des pratiques et à la diminution des prairies.



38 EXPLOITATIONS AGRICOLES SE SONT ENGAGÉES ENTRE 2023 ET 2025, POUR DES PRATIQUES FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Le rôle clé des paysages dans la biodiversité

Les résultats mettent en évidence une relation nette entre la proximité des boisements et la richesse biologique des parcelles agricoles : plus une parcelle est proche d'un espace boisé, plus la diversité des espèces y est importante. Cette observation confirme le rôle essentiel des infrastructures agroécologiques (haies, arbres isolés, massifs boisés) comme corridors écologiques favorisant les déplacements des espèces. L'agriculture biologique favorise la diversité des espèces. Les premiers résultats suggèrent une biodiversité globalement plus élevée en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle en grandes cultures. En revanche, aucune différence significative n'est observée entre les systèmes biologiques en maraîchage et en grandes cultures.

PRENDRE DES *engagements* POUR LE RESPECT DU VIVANT ET L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'Orge est un espace naturel qui apporte à nos vies ressources, bien-être et émotions. Depuis de longues années, le Syndicat s'attache, en effet, à accueillir tous les publics pour des moments de découverte, de détente ou de promenade. Sans que cela soit forcément visible du grand public, cette volonté de partage requiert de profondes réflexions et des actions très variées.

Nous œuvrons avec les communes

Le Syndicat a franchi une étape importante dans la gestion écologique de son territoire en validant, en partenariat avec les communes, **19 plans de gestion pour des sites naturels** situés à l'ouest du bassin versant. Ces documents de référence permettent de fixer les objectifs de préservation, d'entretien et de valorisation à moyen et long terme, et de planifier les actions à mener.

Une gestion écologique structurée sur 89 sites du territoire

Le Syndicat assure la gestion de 89 sites répartis sur la vallée, dont 38 ouverts au public, représentant près de 450 hectares. Parmi eux, 53 disposent d'un plan de gestion écologique définissant les modalités d'entretien et de préservation des milieux naturels. Ces documents stratégiques, fondés sur un diagnostic écologique complet, sont révisés tous les 10 ans afin de s'adapter à l'évolution des écosystèmes et des usages.



Une année marquée par les crues et une baisse du taux de réalisation des actions

En 2024, 352 actions de gestion ont été programmées. Leur taux de réalisation s'établit à 60,2%, en baisse par rapport à 2023 (77,35%). Cette diminution s'explique principalement par des épisodes de crues dès l'automne-hiver, ainsi que par la résorption progressive d'un retard d'entretien accumulé sur plusieurs années, notamment sur la végétation des digues et barrages.



Un équilibre entre accueil du public et gestion écologique

Le service Gestion écologique et accueil du public (GEAP) a consacré son activité à plusieurs missions complémentaires :

- 47% du temps dédié à l'accueil du public (contre 43% en 2024),
- 14% à l'entretien des milieux naturels (contre 23% en 2023),
- 13% à la gestion des cours d'eau,
- 9% à l'entretien des ouvrages hydrauliques et d'assainissement.
- Les sites les plus mobilisateurs en 2025 sont le Parc de Lormoy (Saint-Michel-sur-Orge / Longpont-sur-Orge), le bassin du Carouge (Brétigny-sur-Orge) et l'espace naturel du Perray (Sainte-Geneviève-des-Bois).



Des interventions d'urgence en hausse face aux aléas climatiques

Les interventions d'urgence ont représenté 245 jours-hommes en 2025, soit 6,2% de l'activité annuelle. Elles concernent principalement :

- la gestion des embâcles (28%),
- le traitement des pollutions et le dégagement de grilles (23%),
- le débitage et l'évacuation d'arbres tombés (41%), conséquence notamment de forts épisodes de vent.

Ces interventions ont été particulièrement fréquentes sur les secteurs du bassin de Trévoix, du bois Daridan, du parc de Lormoy, du Pré aux canes et du Perray.



Entretien des milieux et actions de terrain : des exemples concrets

Plusieurs opérations illustrent la diversité des interventions menées :

- Entretien des berges de la Sallemouille aval à Longpont-sur-Orge (44,5 jours-hommes),
- Entretien des berges du ru de Guillerville à Linas (23,5 jours-hommes),
- Entretien des berges du Blutin au bassin du Carouge à Brétigny-sur-Orge (17,5 jours-hommes).

En parallèle, des actions d'accueil du public ont été réalisées, notamment la réfection d'une passerelle à Athis-Mons, l'installation de mobilier et d'équipements à Breuillet, ou encore l'entretien des postes de pêche au bassin de Trévoix.

Une gestion raisonnée des embâcles, portée par une forte mobilisation

Les embâcles contribuent à la biodiversité en offrant des habitats à la faune aquatique, mais peuvent aussi présenter des risques lorsqu'ils entravent l'écoulement des eaux. Le Syndicat adapte donc sa gestion selon les enjeux : les embâcles sont retirés dans les zones sensibles et conservés en milieu naturel lorsqu'ils ne présentent pas de danger. En 2025, cette mission a mobilisé 125,5 jours-hommes, avec 96 interventions sur 26 sites, participant à la fois à la prévention des risques hydrauliques et à la préservation de la continuité écologique.



Une intervention encadrée au titre de l'intérêt général

En cas de défaillance des propriétaires riverains ou lorsque les travaux sont d'intérêt général, le Syndicat est habilité à intervenir sur les berges privées dans le cadre d'un arrêté préfectoral, valable pour la période 2023-2027.



QU'EST-CE QU'UN "EMBÂCLE" ?

On appelle "embâcle" un amas de bois, de branches ou de feuilles qui s'accumule naturellement dans le lit de la rivière.

- **Pourquoi on intervient ?** Si l'embâcle bloque totalement l'écoulement de l'eau, il peut provoquer une inondation locale ou fragiliser un pont.
- **Pourquoi on le laisse parfois ?** Si l'embâcle ne gêne pas l'écoulement, il devient un refuge précieux pour les poissons et les insectes aquatiques. C'est un équilibre à trouver entre sécurité et biodiversité !

Nous privilégions le sur-mesure avec une approche adaptée à chaque espace

Les prairies couvrent 110 hectares dans la vallée de l'Orge. Elles font l'objet d'une **gestion adaptée et différenciée selon leur usage et leur intérêt écologique** : tontes fréquentes dans les zones de loisirs, fauches tardives pour favoriser la biodiversité, entretien par pâturage, ou encore fauche avec exportation pour préserver la qualité écologique des sites. Certaines zones sont laissées en friches ou entretenues ponctuellement pour maintenir des habitats variés et éviter leur fermeture.

Autre élément essentiel de nos panoramas, **les bois et lisières bénéficient d'une gestion durable, axée sur la diversité biologique et l'équilibre paysager**. Il est, en effet, essentiel de valoriser écologiquement nos boisements. Leur entretien vise à favoriser des essences variées, à préserver les micro-habitats forestiers (mares, arbres à cavités, bois mort) et à maintenir une mosaïque de milieux ouverts et boisés. Des coupes sélectives sont réalisées pour améliorer la structure des peuplements. Le bois mort, lorsqu'il ne représente pas un danger, est conservé pour soutenir le cycle forestier et la biodiversité.

Nous tenons à ce que chacun soit bénéficiaire et acteur de la vallée

L'accueil du public est un axe fort de l'action du Syndicat. La vallée de l'Orge est progressivement rendue accessible, en particulier via **la Promenade de l'Orge, itinéraire de plus de 50 km intégré au réseau départemental de circulations douces**. L'aménagement et l'entretien des sites favorisent les usages récréatifs tout en préservant les écosystèmes : tailles des haies, sécurisation des accès, gestion raisonnée du stationnement.

Une attention particulière est portée à la propreté des sites. Quatre agents patrouilleurs assurent l'entretien quotidien de la vallée : ramassage des déchets, entretien des sanitaires, nettoyage des décharges sauvages, effacement des tags et gestion des dépouilles animales. **Leur présence régulière renforce également le lien avec les usagers et contribue à une réactivité accrue sur le terrain.**

Chaque piste est entretenue avec attention. Le Syndicat gère 53 km de pistes réparties entre grave, terre, copeaux, enrobé ou stabilisé. L'entretien comprend le dégagement des branches, le soufflage des feuilles, la réfection des surfaces et l'entretien des aires d'accueil. **Ce soin apporté à la voirie douce permet d'allier confort de circulation et préservation du cadre naturel.**

Quand l'art rencontre la nature : une nouvelle œuvre au cœur de la vallée de l'Orge

Dans le cadre de la 7^e édition du budget participatif régional, le Syndicat a renouvelé pour la deuxième fois son appel à projets "Art et Nature en vallée de l'Orge". Lancé fin 2024, cet appel à candidatures s'inscrit dans une démarche de valorisation des sites naturels par la création artistique.

Une sélection participative et collective

Parmi les 25 dossiers reçus, 5 projets ont été retenus par une commission réunissant représentants du monde culturel, élus et agents du Syndicat. Ces projets ont ensuite été soumis au vote des élus, des agents et du grand public via le site internet du Syndicat.

Le projet "Cellulae", porté par le collectif "Les nouveaux voisins architectes", a été choisi à l'unanimité.

Cellulae : une immersion artistique au cœur du vivant

Installée en décembre 2025 sur le site du bassin de Trévoix à Bruyères-le-Châtel, l'œuvre prend la forme d'une structure immersive en bois, haute de 3,7 mètres et large de 7 à 8 mètres. **Le visiteur est invité à entrer dans l'installation et à y circuler librement.**

Une expérience sensible entre micro et macro

L'œuvre évoque un tissu vivant et établit un lien entre l'infiniment petit et l'échelle humaine. Elle propose une **immersion au sein de cellules symboliques**, dont l'une constitue un espace de repos suspendu, conçu comme un cocon propice à la contemplation. À travers les cadrages créés par la structure, **le paysage environnant se dévoile différemment**, invitant à une lecture sensible de la nature et à une réflexion sur l'économie des formes et des ressources dans les systèmes naturels.



LA FAUCHE AVEC EXPORTATION : KÉSACO ?


La fauche avec exportation : pourquoi est-ce si important ? Contrairement à une pelouse de jardin où l'on laisse l'herbe sur place, nos équipes pratiquent la fauche avec "exportation" (on ramasse l'herbe coupée).

- **L'objectif** : appauvrir le sol en nutriments.
- **Le résultat** : un sol trop riche favorise les orties et les ronces. Un sol "pauvre" permet aux fleurs sauvages et aux orchidées de se développer, attirant ainsi plus de papillons et d'abeilles.



Le collectif "Les Nouveaux Voisins Architectes" a vu son projet "Cellulae" sélectionné à l'unanimité pour mettre en valeur les sites naturels grâce à une approche artistique et sensible du territoire.

Fauchage équin : quand les chevaux participent à la gestion écologique des espaces naturels.



PRÉVENIR LE RISQUE INONDATION :
UNE MISSION MENÉE CHAQUE JOUR
PAR NOS ÉQUIPES GRÂCE
À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE
DU FONCTIONNEMENT DE LA RIVIÈRE
ET À LA GESTION DES EAUX DE PLUIE.

INONDATION
PRÉVENIR LE RISQUE INONDATION

PRENDRE *garde*

Nous sommes en première ligne face au risque inondation. L'urbanisation de la vallée l'a accentué. Nous agissons en développant notre connaissance du fonctionnement hydraulique de la rivière et en limitant les effets de l'urbanisation sur le régime hydrologique. Nous travaillons également à une meilleure gestion des eaux de pluie et à une sensibilisation des acteurs et de la population, notamment grâce à Vigi'Orge notre système d'alerte aux riverains.

PRENDRE LES *mesures* FACE AUX ALÉAS

Une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique permet de mieux protéger les personnes et les biens. Réduire les risques nécessite de contenir les effets de l'urbanisation sur l'imperméabilisation des sols, d'aménager des zones d'expansion de crues et des ouvrages infiltrants mais aussi de déconnecter ou réguler les eaux pluviales.

Nous considérons l'urbanisation durable comme une nécessité

Les permis de construire et autorisations d'urbanisme donnent un cadre à respecter. Le Syndicat donne **un avis sur les permis de construire** afin :

- de s'assurer du respect des prescriptions du règlement d'assainissement (règle du zéro rejet pour la gestion des eaux pluviales),
- de promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,
- d'informer sur le risque inondation ainsi que les droits et devoirs des usagers liés à la proximité d'un cours d'eau,
- d'appliquer la Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (part communale et/ou syndicale).

Nous questionnons la gestion des eaux de pluie. Lorsqu'elles tombent sur les toits, les routes et les parkings, elles sont pour majoritairement envoyées directement à la rivière par l'intermédiaire de canalisations enterrées sans traitement en amont. Cette gestion des eaux pluviales, par réseau ou canalisation enterrée, engendre plusieurs problématiques :

- les inondations en aval par débordement du cours d'eau ;
- la saturation des réseaux et des stations d'épuration générant des débordements non maîtrisés dans la rivière ;
- la pollution des cours d'eau et des zones humides ;
- l'arrachement des berges des cours d'eau.

Cela peut entraîner des conséquences parfois dramatiques sur les biens et les personnes comme lors des inondations en 2016, 2018 et 2024.

34 000 M²
DE SURFACES IMPERMÉABILISÉES RETIRÉES
DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Le Syndicat déploie tout un ensemble d'actions pour agir concrètement et utilement : règlement d'assainissement, avis techniques rendus sur les autorisations d'urbanisme, accompagnement des communes lors des révisions de Plans Locaux d'Urbanisme (9 PLU et 4 SCOT étudiés, 759 avis émis au titre de l'Autorisation du droit des sols cette année), contrôles de conformité. Il est, en effet, essentiel d'agir au quotidien pour réduire les apports d'eaux pluviales déversés dans les réseaux. Avec l'urbanisation grandissante, il devient nécessaire **d'encourager la déconnexion du réseau d'eaux pluviales des constructions existantes** (bâtiments publics, parkings, résidences privées, maisons individuelles, entreprises...). Pour cela, les collectivités et les riverains ont besoin d'un accompagnement technique et d'aides financières.

Afin de répondre aux objectifs de qualité des eaux et de réduction des inondations sur l'ensemble de son territoire, le Syndicat **a développé une nouvelle compétence autour de la gestion des eaux de pluie sur les 65 communes du bassin versant.**

Cette nouvelle compétence regroupe plusieurs missions comme :

- l'assistance au montage et dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les aménagements intégrant de la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales,
- la définition d'une stratégie de priorisation des secteurs à déconnecter des réseaux d'eaux pluviales,
- le conseil auprès des aménageurs, élus et particuliers sur leur projet afin d'intégrer la gestion des eaux de pluie à la source,
- la sensibilisation et la formation des partenaires territoriaux.

1,95 M€
DE SUBVENTIONS VERSÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU

MIEUX GÉRER L'EAU DE PLUIE POUR DES TERRITOIRES PLUS RÉSILIENTS : SENSIBILISATION, ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION

Depuis 2023, le Syndicat déploie une animation dédiée à la gestion durable des eaux pluviales sur les 65 communes de son bassin versant, avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Portée par une animatrice spécialisée, cette démarche vise à intégrer la gestion des eaux de pluie à la source afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et de réduire les risques d'inondation, tout en accompagnant collectivités, aménageurs, bureaux d'études et particuliers.

Sur son premier cycle d'actions (2023-2025), l'animation a permis d'accompagner 21 projets, dont 10 ont obtenu des subventions de l'Agence de l'eau pour un montant total de près de 1,95 M€. Ces projets permettront, à terme, la déconnexion d'environ 34 000 m² de surfaces imperméabilisées. En parallèle, de nombreuses actions de sensibilisation et de formation ont été menées : interventions lors de conférences nationales, organisation d'ateliers à destination des agents instructeurs, webinaire à destination des bureaux d'études et accueil de journées techniques régionales.

L'année 2025 a également été consacrée à la préparation du nouveau programme d'actions 2026-2028, témoignant de la volonté du Syndicat de s'inscrire durablement dans une logique de transition écologique, de prévention des risques et d'adaptation des territoires au changement climatique.

Un aménagement exemplaire au service de l'eau, du paysage et de la biodiversité



En 2025, le Syndicat a poursuivi son rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès de la SPL Air 217 dans le cadre de la **requalification de la Base aérienne 217**, située à Brétigny-sur-Orge et au Plessis-Pâté. Cette mission porte sur **l'intégration ambitieuse de la gestion des eaux pluviales, du paysage et de la biodiversité au cœur du projet d'aménagement.**

Le Syndicat a accompagné la SPL Air 217 et l'ensemble des partenaires concernés (bureaux d'études, entreprises paysagères, écologues, service environnement de Cœur d'Essonne Agglomération) dans **l'élaboration d'une méthodologie partagée de suivi du plan de gestion des espaces de biodiversité et des dispositifs de gestion des eaux de pluie.** Il a également contribué à la rédaction d'un cahier des charges visant à assurer le suivi des effets hydrologiques liés à la future déconnexion des réseaux d'eaux pluviales.

Par ailleurs, **le Syndicat a apporté un appui technique lors des réunions relatives au réaménagement de l'entrée ouest de la Base**, en veillant à la mise en œuvre de solutions de gestion des eaux de pluie à la source, compatibles avec les critères d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'eau. Enfin, il a accompagné la SPL Air 217 dans l'analyse d'un projet d'extension d'entreprise à l'est du site, en conseillant le porteur de projet afin de garantir le respect des principes de gestion durable des eaux pluviales définis pour la Base 217.

21 PROJETS
ACCOMPAGNÉS
POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



26 BASSINS
DE RÉTENTION

VOLUME TOTAL DE STOCKAGE : 3 500 000 m³

Nous affirmons haut et fort que la prévention ne se fera pas sans prendre en compte l'hydraulique

Afin de réduire le risque inondation et protéger les populations, le Syndicat utilise des techniques d'hydraulique structurante et douce. L'hydraulique structurante tend à limiter les conséquences des inondations pour des événements climatiques plus rares (pluie 20 ans) à l'échelle du bassin-versant (bassins de retenue, digues et barrages). L'hydraulique douce repose sur des zones tampons composées de différentes techniques végétales : bandes enherbées, haies antiérosives, fascines, boisement d'infiltration, talus/fossé, mares, prairies inondables... Ces petits aménagements limitent les inondations en cas d'événements climatiques normaux et réguliers.

Nous contenons les risques grâce aux bassins de retenue

Le Syndicat possède 26 bassins de rétention (18 bassins secs et 8 bassins en eau) qui assurent un rôle d'écrêtement des crues. Leur volume total de stockage est de 3 500 000 m³. Une large majorité de ces bassins est télé gérée. Pour une surveillance optimale, le Syndicat s'assure que les niveaux mesurés par les sondes installées sur les sites correspondent à ceux qui remontent à la télégestion. Des campagnes de contre-mesures sont régulièrement réalisées pour vérifier la fiabilité des données.

Le service hydraulique du Syndicat a défini des courbes de remplissage à partir de levés topographiques (bassins secs) et de levés bathymétriques (bassins en eau). En croisant les niveaux d'eau mesurés et la bathymétrie pour chaque bassin, des profils en 3 dimensions sont élaborés pour visualiser avec précision le fond des bassins en eau. La mise à jour de ces courbes de remplissage permet d'optimiser les volumes mobilisables en cas de crues. Le suivi en temps réel des volumes disponibles dans les bassins est ainsi assuré et fiable.



UNE MEILLEURE SURVEILLANCE DES COURS D'EAU POUR MIEUX PRÉVENIR LES CRUES

Afin de renforcer la connaissance du fonctionnement hydrologique de son territoire et d'améliorer la gestion du risque inondation, le Syndicat de l'Orge a engagé en 2025 une campagne de déploiement de nouveaux points de mesure sur l'Orge, la Rémarde et leurs affluents.

Un point de mesure est une station qui permet de suivre en continu la hauteur d'eau d'un cours d'eau. Elle est composée d'un capteur transmettant les données en temps réel et d'une mire graduée, utilisée pour les observations de terrain et la vérification du bon fonctionnement des capteurs. Les données collectées sont centralisées via la télégestion du Syndicat et stockées dans une base de données, constituant un historique indispensable au suivi hydrologique et à l'analyse des crues.

À la suite des crues exceptionnelles d'octobre 2024, le retour d'expérience a mis en évidence la nécessité d'étendre et d'adapter le réseau existant afin d'assurer une surveillance plus fine et plus réactive. C'est dans ce contexte que de nouveaux points de mesure, stratégiquement positionnés, ont été installés.

Plusieurs stations ont ainsi été implantées à la sortie de bassins de rétention jusque-là non instrumentés, permettant de suivre à distance leur taux de remplissage et d'améliorer la gestion opérationnelle lors des épisodes pluvieux intenses. D'autres points ont été déployés à proximité d'ouvrages hydrauliques, afin d'appuyer les décisions de manœuvre en fonction des hauteurs d'eau observées en temps réel.

Par ailleurs, de nouveaux points de mesure ont été installés sur de petits affluents de l'Orge et de la Rémarde, particulièrement réactifs aux précipitations intenses. Bien qu'ils ne soient pas équipés d'ouvrages hydrauliques, ces cours d'eau peuvent connaître des montées rapides, parfois en amont des crues des axes principaux. Leur surveillance améliore ainsi l'anticipation des situations à risque et la compréhension des apports vers l'Orge et la Rémarde.

Enfin, une coopération interterritoriale a permis d'instrumenter des stations en amont du périmètre du Syndicat, sur le territoire de Rambouillet Territoires (Yvelines). Deux points de mesure ont été installés sur l'Orge amont à Sainte-Mesme et trois sur la Rémarde amont à Longvilliers. Ces dispositifs renforcent la connaissance des dynamiques hydrologiques en amont et constituent un atout majeur pour la surveillance et l'anticipation des crues sur l'ensemble du bassin versant.

Par cette action, le Syndicat de l'Orge consolide un réseau de suivi hydrométrique au service de la prévention des inondations, de la sécurité des biens et des personnes et de l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Nous restaurons les zones d'expansion de crue : un levier majeur face aux événements extrêmes

Les crues exceptionnelles d'octobre 2024 (tempêtes Kirk et Leslie) ont mis en évidence un dysfonctionnement majeur du bassin de l'Orge : plusieurs fonds de vallée, pourtant identifiés comme zones naturelles d'expansion de crue, n'ont pas joué leur rôle d'étalement et de ralentissement des écoulements. Historiquement connectées au lit de la rivière, ces zones sont aujourd'hui isolées par des merlons et par le déplacement ancien du cours d'eau lié à l'alimentation des moulins, créant un lit perché incapable de déborder naturellement.

Une analyse multicritères a permis d'identifier **9 zones prioritaires à restaurer** (6 sur l'Orge, 3 sur la Rémarde), en raison de leur fort potentiel de rétention et de leur faible niveau d'enjeux. En 2025, des travaux rapides ont été engagés à Roinville et Saint-Chéron pour reconnecter provisoirement certaines zones. Une **étude de faisabilité en 2026** définira désormais les scénarios d'aménagement permettant d'optimiser durablement la capacité de ces zones à stocker l'eau, réduire les débits de pointe et renforcer la résilience du territoire face aux crues futures.



Nous considérons le ruissellement comme un risque majeur sur les affluents de l'Orge et de l'Yvette

La lutte contre le ruissellement ne s'improvise pas. **En Île-de-France, les inondations par ruissellement constituent plus de 80% des arrêtés de catastrophe naturelle inondation**, devant les phénomènes de débordement de cours d'eau ou de remontée de nappe.

Le territoire du Syndicat de l'Orge ne fait pas exception, avec des phénomènes qui touchent aussi bien les communes densément urbanisées que les communes rurales. **Sur les communes en aval du territoire, c'est le ruissellement urbain qui domine, là où les communes situées plus en amont**, caractérisées par des reliefs plus marqués et des paysages ruraux, sont plus sensibles au ruissellement d'origine agricole.

Malgré sa récurrence et son caractère ubiquitaire, **l'exposition au risque de ruissellement est encore peu étudiée**. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : les inondations par ruissellement sont des événements par nature assez brefs et localisés, souvent moins spectaculaires que des débordements de cours d'eau. Ils sont également plus difficiles à modéliser et anticiper au regard des nombreux paramètres qui les composent : taux d'imperméabilisation des sols, connaissance fine des reliefs et des pentes, caractérisation des sols, phénomènes météorologiques.

Pour répondre aux sollicitations de plus en plus fréquentes des communes et devant l'augmentation du risque de ruissellement (le changement climatique induisant à la fois une augmentation de la sécheresse des sols et une augmentation des pluies intenses), **le Syndicat s'intéresse de près au ruissellement agricole en apportant une expertise technique et un accompagnement administratif aux communes qui le sollicite**. Il intervient également auprès des agriculteurs sur le volet ruissellement et érosion des sols dans le cadre du projet SESAME et des nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).



ARPENY

Prévenir les inondations en agissant à la source, la création de 12 ha de prairie

Le hameau d'Arpeny, à Fontenay-lès-Briis, est confronté depuis plusieurs années à des inondations répétées par ruissellement, particulièrement marquées en 2024 lors des crues d'octobre. À l'origine de ces événements, une parcelle agricole de 12 hectares en forte pente, située en amont du hameau, s'est révélée très vulnérable à l'érosion hydrique et génératrice de coulées de boue.

Face à cette situation, un travail concerté a été mené entre l'agriculteur exploitant, la commune et le Syndicat afin de trouver une solution à la fois efficace sur le plan hydraulique et économiquement acceptable. Cette démarche a abouti à la **conversion de la parcelle en prairie permanente**, rendue possible par la contractualisation d'une **Mesure Agro Environnementale et Climatique (MAEC)**.

L'enherbement durable de la parcelle permet de **protéger les sols contre l'érosion, de favoriser l'infiltration des eaux de pluie et de réduire significativement le ruissellement et les coulées de boue en direction du hameau**. À terme, ce projet devrait permettre de mettre **fin aux inondations récurrentes touchant une dizaine d'habitations**, tout en illustrant l'intérêt de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation des territoires aux aléas climatiques.

Face au risque de ruissellement, la prévention est essentielle. Le Syndicat de l'Orge accompagne les collectivités avec son expertise technique et administrative pour mieux protéger les territoires.

PRENDRE LES *devants* SUR LES VULNÉRABILITÉS DE LA VALLÉE DE L'ORGE

Nous ne cachons pas l'ambition du Syndicat de l'Orge face à cette problématique. Elle exige de l'endurance et des efforts constants. Nous agissons pour maîtriser l'urbanisation en zone inondable via le Plan de protection contre les risques d'inondations (PPRI), développer une culture du risque par l'information, préparer les parties prenantes et la population.

Nous multiplions les initiatives pour faire face au risque inondation

VIGI'Orge : un dispositif d'alerte renforcé au service des habitants

Mis en place par le Syndicat en juin 2009, il a été utilisé pour la première fois lors d'un épisode de crue le 18 juin 2013 et constitue depuis un **outil opérationnel régulièrement mobilisé lors des événements hydrologiques** nécessitant une vigilance accrue.

En 2025, **16 communes** adhèrent à VIGI'Orge : Athis-Mons, Épinay-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, Linas, Viry-Châtillon, Saint-Germain-lès-Arpajon, Ollainville, Arpajon, Juvisy-sur-Orge, Breux-Jouy, Breuillet et Fontenay-lès-Briis. **Le dispositif bénéficie ainsi à environ 3300 foyers, contre 2500 en 2024, soit 800 foyers supplémentaires en deux ans.**

Par ailleurs, le déploiement de VIGI'Orge est en cours dans **11 communes situées en amont et en aval du territoire**, dans une logique de couverture élargie du bassin versant. En 2026, ce travail d'accompagnement se poursuivra, avec notamment l'organisation des inaugurations du **Val-Saint-Germain, de Saint-Maurice-Montcouronne et de Dourdan**, initialement prévues en 2025 mais reportées.

À travers le développement progressif de VIGI'Orge, le Syndicat renforce la **prévention des inondations, l'information en temps réel des habitants et la résilience du territoire face aux aléas climatiques**, en cohérence avec les objectifs de développement durable et de protection des populations.

Anticiper et décider plus efficacement grâce à la cartographie de crise

Afin de renforcer la capacité d'anticipation et de gestion des situations de crise, le service SIG du Syndicat a développé un **outil cartographique web dédié au suivi des événements hydrologiques et environnementaux**. Cet outil est mis à disposition de la cellule d'anticipation de crise pour centraliser, en temps réel, les informations clés utiles à la prise de décision.

La cartographie permet notamment de **localiser et créer les événements liés à une crise** (inondations, pollutions), de **visualiser les débits des cours d'eau en temps réel, de suivre l'évolution des hauteurs d'eau par affluent et de connaître le niveau de remplissage des bassins**. Elle offre également la possibilité de **consulter et partager des photos de terrain** (issues de smartphones ou de drones) et de **mettre à jour les niveaux d'alerte** sur les différents tronçons hydrographiques de la vallée.

Véritable **outil d'aide à la décision**, cette cartographie favorise, lors des réunions de crise, un **partage clair, visuel et synthétique des informations essentielles**, contribuant ainsi à une gestion plus réactive, coordonnée et efficace des situations à risque, en cohérence avec les objectifs de prévention et de résilience du territoire.



Se souvenir des crues pour mieux prévenir les risques

À la suite de l'épisode hydrologique exceptionnel d'octobre 2024, qui a durablement marqué le territoire, le Syndicat a poursuivi son engagement en faveur de la **mémoire du risque inondation**. Fin 2025, une nouvelle campagne de **pose de repères de crue** a ainsi été engagée afin de matérialiser le niveau record atteint par les eaux lors de cette crue majeure.

Au total, **11 secteurs stratégiques**, représentatifs de l'emprise et de l'intensité de l'inondation, ont été identifiés pour accueillir ces repères officiels. Installés sur des supports fixes garantissant leur pérennité (murs ou totems), ces dispositifs matérialisent le niveau maximal atteint par l'eau, sous la forme de macarons pouvant être accompagnés d'une échelle limnimétrique.

Au-delà de leur valeur historique, ces repères constituent de **véritables outils de sensibilisation**. En rendant le risque visible dans l'espace public, ils permettent à chacun de mieux appréhender l'aléa inondation, d'en mesurer concrètement les impacts et d'adapter ses comportements face à de futurs événements. Par cette démarche, le Syndicat contribue à renforcer la **culture du risque** et la **résilience collective** du territoire face aux effets du changement climatique.



UNE TÉLÉGESTION MODERNISÉE POUR UNE GESTION PLUS SÛRE ET PLUS RÉACTIVE DE L'EAU

Outil central du fonctionnement du Syndicat, la télégestion permet de **suivre et piloter en temps réel** les cours d'eau et certains équipements des réseaux d'assainissement. Elle assure la transmission continue de données essentielles telles que les **hauteurs d'eau, la pluviométrie, le fonctionnement des vannes ou encore des pompes**, via des liaisons téléphoniques, avant leur stockage dans une base de données hébergée en interne.

Indispensable au quotidien, la télégestion constitue le **principal outil opérationnel**, aussi bien en heures ouvrées que dans le cadre des astreintes. Elle permet une réactivité accrue grâce à la gestion d'alarmes, au suivi en temps réel des situations sensibles et à la possibilité de réaliser certaines actions à distance. Les agents concernés soulignent unanimement l'intérêt de cet outil, qui optimise les interventions et renforce l'efficacité globale des actions du Syndicat.

Afin de répondre aux enjeux actuels en matière de **fiabilité, de cybersécurité et de performance**, le Syndicat a engagé la **modernisation complète de sa télégestion**. Un marché public a été attribué pour le déploiement de la solution **TOPKAPI**, reconnue pour sa robustesse et son ergonomie. Cette évolution permettra de sécuriser davantage les données face aux cybermenaces, d'élargir les fonctionnalités disponibles et d'améliorer le confort d'utilisation pour les agents.

Les développements ont débuté en **2025** et se poursuivront en **2026**. Avant la bascule définitive vers la nouvelle solution, une **phase d'observation de plusieurs semaines** sera menée afin de garantir la fiabilité du système. Une **formation des utilisateurs** accompagnera ce déploiement pour en assurer une prise en main optimale. Par cette modernisation, le Syndicat renforce sa capacité de pilotage, de prévention des risques et d'adaptation aux défis climatiques et technologiques.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

DE LA RUE À LA RIVIÈRE, IL N'Y A QU'UN *mauvais* GESTE

Pour accompagner la campagne, le Syndicat a mis à disposition des acteurs du territoire un kit de communication destiné au grand public et aux professionnels. Supports téléchargeables, affiches, bannières, vidéos et kit de marquage au sol : découvrez l'ensemble des outils disponibles pour relayer la campagne sur syndicatdelorge.fr.



Affiches grand public



Vidéos



Bannières



Kit de marquage au sol



Affiches pour les professionnels



De la rue à la rivière, il n'y a qu'un MAUVAIS geste.

Le caniveau n'est pas une poubelle.
Rendez-vous sur syndicatdelorge.fr



SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

Siège

163 route de Fleury, 91172 Viry-Chatillon Cedex
Tél.: 0805 29 20 90

www.syndicatdelorge.fr

Antenne d'Ollainville

19 rue de Saint-Arnoult
91340 Ollainville



Conception et réalisation : **OKO** – Crédits photos : Syndicat de l'Orge, Sophie Arnaud-Charron pour les photos par drone. – Document imprimé par L'Ormont imprimeur sur papier Respecta – juin 2026.

